



## SOMMAIRE

## Point 9 de l'ordre du jour :

Discussion générale (*suite*)

	<i>Pages</i>
Discours de M. Medeiros d'Espiney Patrício (Portugal) .	1
Discours de M. Hunlédé (Togo) .....	7
Discours de M. Arikpo (Nigéria) .....	10
Discours de M. Nase (Albanie) .....	13

*Président* : M. Stanisław TREPCZYŃSKI (Pologne).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. MEDEIROS D'ESPINEY PATRÍCIO (Portugal) : Monsieur le Président, la délégation portugaise aux Nations Unies a toujours eu comme voisine de gauche la délégation polonaise. Les deux délégations ont toujours entretenu des rapports de coexistence pacifique et même de bon voisinage. Nos pays ne sont pas voisins en Europe. Mais l'histoire ancienne des deux pays n'a jamais séparé le Portugal de la Pologne dans le culte des valeurs de l'esprit, dans le patriotisme acharné de leurs habitants et dans leur contribution à la civilisation. Aussi rien ne sépare aujourd'hui les deux nations dans l'aspiration commune à une paix durable et à une coopération entre tous les peuples de notre continent.

2. Ma délégation et moi-même nous nous réjouissons de votre accession à la plus haute fonction de cette assemblée générale et nous vous souhaitons très sincèrement, monsieur le Président, de grands succès personnels.

3. La mission du Président de l'Assemblée générale n'est pas facile. Les problèmes qui s'y soulèvent sont nombreux et complexes et ils doivent être résolus d'une façon harmonieuse et en stricte observance de la Charte et du règlement de l'Assemblée. On exige ainsi du Président une compréhension tempérée par la prudence, une flexibilité proche de la fermeté, un esprit de conciliation sans renoncer à la justice. Le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, M. Adam Malik, président de la dernière Assemblée générale, a donné une large preuve de toutes ces qualités. Je profite de cette occasion pour rendre à M. Malik, au nom de ma délégation et en mon nom personnel, nos hommages les plus chaleureux. Je voudrais aussi former le vœu pour que cette assemblée générale, sous votre présidence, puisse contribuer à une plus grande harmonie entre les Etats et entre les peuples, harmonie qui

ne peut résulter que d'un esprit de justice, de respect de la vérité, de compréhension et de tolérance.

4. Au moment où commencent les travaux de cette assemblée, il y a bien des motifs de préoccupation. Sur la scène internationale, des idéologies, des ambitions, des intérêts et des aspirations se heurtent. Tout cela est normal jusqu'à un certain point, car la vie elle-même est mouvement et dynamisme. Mais des crises et des conflits se multiplient dans le monde, semant le désordre, l'insécurité et la mort. Nous regrettons ces faits, mais il semble qu'il n'y ait pas un jugement unanime pour reconnaître que la paix et la sécurité ne peuvent pas régner sans ordre et que l'ordre n'existe pas sans des lois auxquelles tous doivent obéir. Personne n'attribuerait les crises et les conflits qui ont lieu dans le monde à une absence de normes de bonne conduite internationale; personne ne justifierait la situation actuelle au sein de l'Organisation des Nations Unies par un défaut des principes énoncés dans la Charte.

5. L'Organisation des Nations Unies a été créée dans un but spécifique et primordial : assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en prévenant et repoussant l'agression par une action collective. Les dispositions qui énoncent les buts et les principes sur lesquels l'Organisation est fondée reflètent les aspirations les plus ardentes de l'humanité et les normes juridiques sans lesquelles ces idéaux ne peuvent pas être réalisés : maintien de la paix et de la sécurité internationales, solution pacifique de tous les conflits, égalité souveraine de tous les Etats Membres, renonciation à la menace ou à l'emploi de la force, non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, non à la guerre, non à l'agression, non à la violence. Les voix les plus autorisées du monde l'ont proclamé.

6. Vingt-sept ans après la dernière conflagration mondiale, l'humanité constate aujourd'hui, avec un certain soulagement, l'existence d'importantes initiatives ayant pour but d'écartier les causes de tensions entre les grandes puissances. Mais tout ce qui a été réalisé dans ce domaine vital, où la survivance de l'homme est en jeu, s'est produit à l'écart de l'Organisation des Nations Unies et sans son influence.

7. Nous nous réjouissons avec enthousiasme des succès partiels déjà obtenus dans les entretiens sur la limitation des armes stratégiques, des contacts américano-soviétiques et sino-américains, des traités germano-soviétique<sup>1</sup> et germano-polonais<sup>2</sup>, de l'Accord quadripartite sur Berlin<sup>3</sup> et

<sup>1</sup> Traité entre la République fédérale d'Allemagne et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, signé à Moscou le 12 août 1970.

<sup>2</sup> Traité entre la République fédérale d'Allemagne et la Pologne établissant les bases d'une normalisation de leurs relations mutuelles, signé à Varsovie le 7 décembre 1970.

<sup>3</sup> Signé à Berlin le 3 septembre 1971.

des progrès dans la préparation de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Mais nous souhaiterions que l'esprit de conciliation et de dialogue qui a permis ces progrès si importants puisse aussi prévaloir dans cette organisation et permettre le règlement des crises qui subsistent partout dans le monde.

8. Les réalités de la politique de l'équilibre des forces dans le monde ont écarté le fléau d'une guerre généralisée. Mais elles n'ont pas évité les conflits locaux qui continuent à se produire ni l'emploi généralisé de la violence dans ses formes les plus variées.

9. Des événements spectaculaires récents ont amené au débat général de cette assemblée la question de l'emploi de la violence. Tout ce qui a déjà été dit ici sur la violence attire l'attention sur trois thèmes qu'on retrouve dans tous les débats et controverses : la violence et ses causes légitimes, la primauté du droit, le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

10. La condamnation, par la Charte des Nations Unies, de la guerre et de l'agression est un principe absolu et total. Elle implique la primauté de la paix sur la guerre, de la négociation sur le conflit et du dialogue sur la confrontation. On peut discuter à l'infini la définition dont dépend, dans un cas concret, la qualification de celui qui a violé le principe et la règle du droit. Mais personne de bon sens et sain d'esprit ne pourrait discuter, dans l'abstrait, la primauté de la paix sur la guerre. Sauf en cas de légitime défense, individuelle ou collective, toute guerre est injuste, toute guerre est illégitime, toute guerre est condamnable. Le nouvel ordre international créé à San Francisco a voulu éliminer définitivement des pratiques et des idées qu'on croyait dépassées.

11. La guerre comme moyen ou instrument de réalisation d'objectifs nationaux ou internationaux, soit l'agrandissement territorial, l'expansion économique, la formation de l'espace vital, la sécurité accrue d'un Etat ou d'un groupe d'Etats, l'élimination des injustices dans de tiers Etats, la libération de minorités ou de majorités dites opprimées, la suprématie d'une race ou d'une religion, le progrès d'une idéologie ou d'un système social considéré comme supérieur, toute guerre fut définitivement condamnée.

12. Les causes, les conditions, les éléments, les objectifs, les doctrines et les idéologies qui ont provoqué dans le passé des agressions et des conflits armés et qui, d'ailleurs, ont toujours été invoqués comme raison justificative par les agresseurs et les fauteurs de guerre, n'ont pas disparu. Dans le monde actuel, persistent, un peu partout et peut-être plus intensément, les différentes idéologies, les systèmes opposés, les conflits d'intérêt, les revendications territoriales, les situations injustes, les graves disparités de niveau de développement, les discriminations et les oppressions, les persécutions, les violations des droits de l'individu et des groupes. Quel Etat dans cette organisation n'a pas déjà été, ou n'échapperait pas à l'être dans l'avenir, l'objet d'une accusation, d'une opposition ou d'un conflit avec un autre ou d'autres Etats dans un de ces domaines ?

13. Mais aucune divergence de systèmes, aucune opposition d'idéologies, aucun conflit d'intérêts, aucun désir de

justice ou de réforme, aucune volonté, sincère ou fictive, de libération ne peut légitimer l'emploi de la force par un Etat ou par un groupe d'Etats contre un autre Etat ou groupe d'Etats. La conscience mondiale ne l'accepte pas aujourd'hui; la Charte des Nations Unies ne le permet pas non plus.

14. Toutefois, la condamnation définitive et inconditionnelle de la guerre et de l'agression n'implique pas l'immobilisme général ni le maintien de tous les *statu quo*. Mais on peut dire que cette condamnation marque un tournant dans l'histoire où l'humanité a gagné une nouvelle confiance en elle-même et dans les potentialités de réalisation de la justice et du progrès par des moyens pacifiques. D'ailleurs, l'homme contemporain trouve dans ce qu'il y a de plus profond, dans les grands courants de l'histoire, les leçons d'une nouvelle philosophie de paix et de non-violence qui doit inspirer et pénétrer l'ordre international d'aujourd'hui.

15. La victoire des armes n'est pas à l'origine des grandes conquêtes de l'humanité. La philosophie grecque a dominé le vainqueur romain, le droit né à Rome fut accepté par l'envahisseur barbare, le Code Napoléon et les principes de 89 ont subsisté même après Waterloo. S'il en a été ainsi dans le passé, aujourd'hui, dans cette seconde moitié du XXème siècle, où le progrès de la science et de la technique assure plus que jamais la circulation des idées, la communication entre les hommes et l'ouverture de toutes les sociétés aux influences réciproques, devrions-nous douter de la force de la pensée, de la contagion irrésistible de la liberté, des vertus du développement économique et de l'expansion de la culture pour modifier la conduite des hommes et corriger les injustices sociales ?

16. Mais la violence non organisée a succédé à la violence exercée par les Etats, bien que fréquemment encouragée et dirigée par ceux-ci. On prétend de nouveau légitimer la violence et l'agression sous le couvert des guerres de libération, de la lutte contre l'oppression et du combat contre l'impérialisme et le capitalisme. Il est significatif que, dans un débat sur le problème du terrorisme, les voix qui ont voulu légitimer l'usage de la violence par des raisons de justice aient repris les doctrines de guerre juste, déjà dépassées.

17. Dans une intervention d'un pur accent médiéval, le représentant de l'Union soviétique a parlé des terroristes qui, plus tard, deviennent des héros. Le représentant de l'Union soviétique a voulu conclure que l'ordre international doit accepter et appuyer le terrorisme dans certains cas, c'est-à-dire uniquement dans ceux qui servent les intérêts et les plans de l'Union soviétique. Le représentant de l'Union soviétique a-t-il pensé aussi aux héros de Prague et de Budapest et aux statues qui, un jour, évoqueront dans ces capitales la lutte juste et légitime de ces héros contre l'opresseur étranger ? Le même raisonnement ne l'amènera-t-il pas à trouver dans les héros guerriers de la sainte Russie des arguments pour légitimer l'emploi de la force au service des objectifs de l'impérialisme soviétique actuel ?

18. La condamnation, la prévention et la répression de la violence et du terrorisme, pour devenir des règles de droit, doivent être générales et inconditionnelles. Elles ne doivent

pas s'ingérer dans les disputes doctrinaires et idéologiques qui divisent les Etats. Si la communauté internationale prétend, en vérité, libérer l'humanité du fléau du terrorisme et de la violence, elle ne peut pas accepter les distinctions captieuses entre terrorisme juste et injuste, entre terrorisme légitime et illégitime, entre terrorisme reconnu par l'OUA et terrorisme non officialisé.

19. Quels sont les bons et les mauvais terroristes ? Ceux considérés à un moment donné comme tels par une majorité précaire et temporaire de l'Assemblée générale ? Et si les coalitions d'intérêts et de votes changent à la séance suivante, ou quelques années plus tard, les mauvais terroristes ne seront-ils pas considérés alors comme des héros et les bons comme des criminels ? Quelle garantie pourra avoir la communauté internationale dans l'adoption d'une telle doctrine ? Quel juge pourrait, dans un pays d'Europe ou d'Asie, du Moyen-Orient ou d'Amérique, condamner en bonne conscience un terroriste si la qualification d'un acte de terrorisme dépend du critère de la majorité de cette assemblée à un moment donné ?

*M. Reyes (Philippines), vice-président, prend la présidence.*

20. L'éradication de la violence et du terrorisme doit se fonder sur la primauté de la règle de droit. Mais pour que celle-ci soit valable, il faut qu'elle soit générale. Le principe de la généralité de la loi est une conquête fondamentale de la civilisation et un héritage de l'histoire de la culture des peuples. C'est un principe essentiel de la vie sociale, nationale ou internationale. Mais c'est un principe froid. Il n'est pas compatible avec les appels émotifs aux croisades et aux guerres saintes, avec les fraternités d'armes continentales ou de races ou avec les résolutions approuvées à Rabat, Addis-Abeba ou Dar es-Salam.

21. La discrimination dans l'application de la loi, nationale ou internationale, est une pratique odieuse et révoltante. Elle détruit tout son fondement moral et juridique, lui enlève sa validité, incite à sa violation et légitime cette même violation.

22. Le Portugal a été une de ses victimes. Des principes considérés comme valables dans certains cas sont niés lorsqu'il s'agit du cas portugais. Des règles appliquées à d'autres pays sont méprisées en ce qui concerne le Portugal. Mais la violation de ce principe est infiniment dangereuse. Personne ne sait qui sera la victime de demain. La mémoire des hommes est courte, mais celle de l'histoire est inflexible et inexorable.

23. Quand, il y a 11 ans, un navire marchand a été l'objet d'un acte de piraterie en plein océan Atlantique, faisant des victimes parmi les membres pacifiques de l'équipage, aucune réaction ne s'est produite de la part de la communauté internationale et plusieurs ont considéré ce crime avec sympathie, et ce uniquement parce que les victimes étaient des Portugais.

24. On a ainsi ouvert la porte à la piraterie aérienne. Ceux qui ont tendance aujourd'hui à considérer comme légitime le terrorisme anti-portugais auront peut-être demain à utiliser, du haut de cette tribune, la même éloquence dramatique avec laquelle, au cours de cette séance, les actes

de piraterie aérienne ont été dénoncés, et ce pour défendre les règles qui protègent la vie des citoyens de leurs pays attaqués par les mouvements de libération considérés alors comme légitimes par la majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies.

25. Mais aucune règle n'a fait l'objet d'une discrimination aussi flagrante dans son application que le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

26. Le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats est consacré dans la Constitution politique de la République portugaise et a guidé notre politique dans les situations les plus diverses. Ce ne serait pas trop demander aux autres Etats, qui, en devenant Membres de cette organisation, ont pris l'engagement solennel de respecter les dispositions de la Charte, que d'appliquer à notre pays ce même principe dont l'esprit se reflète dans le préambule, qui met en évidence la politique de tolérance et de coexistence pacifique des pays comme bons voisins. Nous regrettons profondément que le président Kaunda maintienne en Zambie une discrimination tribale féroce, peut-être la pire des formes de discrimination ethnique.

27. Nous sommes préoccupés par le sort des Bembas et des Lumpas. Nous souhaiterions aussi que la politique économique du président Kaunda n'empêche pas les Zambiens d'accéder rapidement aux bénéfices du progrès économique, et nous espérons fermement que la majorité des habitants de la Zambie pourront aussi accéder, dans l'avenir, à l'autodétermination à laquelle ils ont indiscutablement droit et dont ils sont privés.

28. Malgré ces sentiments, nous ne nous sommes pas arrogé le droit d'intervenir dans les affaires intérieures de ce pays, d'héberger, d'inciter ou d'appuyer des terroristes contre la Zambie, ni de proclamer qu'une guerre contre un pays africain serait inévitable. Nous respectons scrupuleusement la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous nos voisins. Mais nous estimons que cette attitude doit être réciproque.

29. Depuis 11 ans, le Portugal continue d'être victime d'attaques armées de la part de bandes organisées, dirigées, armées et basées en territoire étranger. L'action de ces bandes, qui sans discrimination, attaquent les populations civiles et les autorités de nos territoires africains, est une action terroriste illégitime. L'appui extérieur qu'elles reçoivent, et sans lequel leur action ne serait pas possible et serait déjà terminée depuis longtemps, représente une violation flagrante du droit international, ainsi que des principes et des règles de la Charte des Nations Unies.

30. Malgré cette situation, le Portugal a fait preuve d'une extrême modération et d'un esprit de conciliation en s'abstenant de toute action de représailles et en renonçant au droit de légitime défense qui lui fournirait la possibilité de détruire les bases d'où sont lancées ces attaques armées. Le Portugal a agi ainsi par un scrupuleux respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les pays voisins et parce qu'il n'a pas encore perdu l'espoir que ces pays reconnaissent l'illégitimité de leur conduite et accep-

tent les règles fondamentales d'une coexistence pacifique. Combien d'Etats Membres de cette organisation, en des circonstances identiques et pendant tout ce temps, agiraient de la sorte ? Je me le demande.

31. Il est exact que nous avons été à plusieurs reprises accusés de violer les frontières d'Etats voisins, d'attaquer leur territoire et de menacer leur sécurité. Mais si ces accusations étaient vraies, pourquoi refuserait-on, comme on l'a toujours fait dans les cas concrets, une enquête impartiale sur les faits ?

32. Si les auteurs de ces accusations n'étaient pas eux-mêmes convaincus, comme ils le sont, du manque total de fondement de celles-ci, pourquoi refuseraient-ils la constitution de commissions de surveillance des frontières que nous avons proposée et que nous proposons ici, une fois de plus ? Si les Etats africains qui sont nos voisins n'étaient pas sûrs, comme ils le sont, que nous ne constituons pas une menace pour leur souveraineté et leur intégrité territoriale, pourquoi refuseraient-ils toutes les garanties qu'on leur a proposées et que nous sommes prêts à leur donner ? Pourquoi refuseraient-ils toutes conversations, négociations ou dialogues en cette matière, alors que nous avons déclaré maintes fois – et nous le répétons ici – que nous sommes prêts à nous en entretenir avec eux, sans aucune condition préalable ? Partant de ces faits, on ne peut qu'arriver à une conclusion : dans la question des relations du Portugal avec les Etats africains voisins de ses territoires, ainsi qu'en matière de paix et de sécurité en Afrique, la bonne foi et la Charte des Nations Unies sont uniquement du côté du Portugal.

33. On a prétendu justifier et légitimer l'appui donné aux mouvements terroristes qui agissent dans les territoires portugais par l'argument selon lequel ils représentent la majorité des populations respectives en lutte légitime contre une oppression coloniale et contre un occupant illégal de leurs territoires. On oublie d'abord que l'action révolutionnaire armée et le terrorisme sont aujourd'hui pratiqués partout dans le monde par des petites minorités. L'exercice d'une action armée ne suffit pas pour légitimer un mouvement comme représentant une population même si une majorité d'Etats hostiles au pays attaqué le prétend. Un mouvement subversif ne peut représenter une population s'il n'agit que dans les régions frontalières et avec la protection des pays étrangers. La dépendance totale et croissante de l'appui extérieur enlève toute représentativité aux mouvements terroristes antiportugais, qui ont d'ailleurs contre eux l'écrasante majorité de la population des territoires respectifs.

34. On nous accuse maintenant d'utiliser nos citoyens africains dans la défense de leurs territoires. Nous acceptons l'accusation. C'est vrai. Les éléments africains représentent déjà plus de 50 p. 100 du total des forces qui défendent les territoires portugais. Et chaque fois, ils seront plus nombreux. Comme cette accusation est étrange ! Serait-ce donc un crime pour les habitants d'un territoire de prendre les armes pour se défendre contre des attaques dirigées contre eux en provenance de territoires étrangers et le gouvernement qui leur fournit les moyens d'éviter d'être massacrés serait-il criminel ? Et demain, en Guinée portugaise, quand ceux qui défendent notre cause seront tous des Africains, et

que les brigades communistes qui les attaquent seront constituées uniquement par des Cubains et d'autres brigands internationaux, dira-t-on encore que ces derniers sont les mouvements de libération et les premiers l'armée d'occupation ?

35. Pour essayer de justifier l'appui illégal donné aux mouvements de subversion antiportugais, il a fallu alors inventer le mythe des "régions libérées". Les mouvements dits de libération auraient déjà sous leur contrôle de larges zones de territoires portugais qui constitueraient des "régions libérées", où ils exerceraient leur administration. Mais si ces mouvements contrôlent, comme on le dit parfois dans cette organisation, des deux tiers de la Guinée portugaise, un tiers de l'Angola et un cinquième du Mozambique, comment les forces armées portugaises peuvent-elles alors constituer une menace à la sécurité et à l'intégrité territoriale des Etats voisins ? Pourquoi les mouvements subversifs éprouveraient-ils le besoin de maintenir leurs bases et quartiers généraux installés en territoire étranger ? Pourquoi a-t-on peur, en tant que dangereuse pour leur activité, d'une surveillance et du respect des frontières ? Mais voilà une question où les arguments de logique sont moins valables que les faits. Le contrôle d'un territoire par une autorité se prouve . . . par le contrôle. Et celui-ci se constate par l'observation directe. Comme le Gouvernement portugais sait qu'il n'existe aucune région libérée dans ses territoires d'outre-mer, qu'il n'existe aucune partie de ces territoires où son autorité ne soit pas exercée et où ses représentants ne puissent pas se déplacer, il a adressé une invitation formelle au Secrétariat des Nations Unies afin que celui-ci envoie une mission pour vérifier *in loco* et partout où elle le désirerait l'exercice effectif de la souveraineté portugaise.

36. Comme cela concernait une question de fait importante, laquelle apparaît controversable à certains membres de cette organisation, il serait normal que cette invitation soit acceptée. Non; elle a été refusée. L'Organisation des Nations Unies n'est pas intéressée à faire la preuve de l'existence de prétendues régions libérées. Certes, les zones libérées fictives et les souverainetés fantômes ne peuvent être vérifiées que par des missions invisibles !

37. Le temps ne me permet pas de m'étendre sur cette question. Le Ministère des affaires étrangères du Portugal a publié une brochure qui éclaircit dans le détail cette importante question. Et si j'utilise cette tribune pour faire la publicité de cette publication, c'est parce que, dans ce domaine aussi, nous sommes les victimes d'une discrimination totale et injuste. Le Service de l'information des Nations Unies, en violation du principe de l'égalité de droits de tous les Etats Membres et de l'équité elle-même, est utilisé comme un instrument d'une large et féroce propagande antiportugaise. Ainsi se dépensent les fonds de cette organisation.

38. Le Portugal a été admis en 1955 comme Etat Membre des Nations Unies avec tout son territoire national, défini dans la Constitution politique portugaise. Après son admission, les Nations Unies ont reconnu la composition territoriale de l'Etat portugais de même que le statut constitutionnel de toutes les parties qu'il intègre. D'après l'Article 2 de la Charte, les Etats Membres ont le devoir de respecter



cette composition. Même si des pays ne considèrent pas les territoires portugais d'outre-mer comme une partie intégrante du Portugal et prétendent que ces territoires sont soumis au régime de l'Article 73 de la Charte de l'Organisation des Nations Unies, cela ne leur donne pas le droit d'essayer de changer, par des moyens violents, la situation qui existe en Afrique et d'être l'instrument d'exécution d'actes contraires au droit international et à la Charte elle-même.

39. Nonobstant ces réalités juridiques indiscutables, un événement étonnant s'est produit il y a quelques jours à l'Organisation des Nations Unies. Dans une réunion d'une commission de cette assemblée, on a décidé d'admettre, on ne sait sous quel statut, dans quelles conditions et dans quel but, la présence d'individus qui s'avouent dirigeants de mouvements terroristes, agissant contre les territoires portugais d'Afrique. Une demande d'avis juridique du Secrétariat, proposée au préalable par certaines délégations, a été rejetée par la majorité. Il a été ainsi admis et reconnu que la loi ne compte plus et que l'Organisation des Nations Unies est une organisation sans loi et sans règle.

40. L'existence et la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies elle-même sont en cause dans de tels procédés. Sont en cause le fondement de son existence, ses principes les plus fondamentaux et ses buts les plus essentiels; je ne veux pas faire de la rhétorique ni prendre un ton trop dramatique, mais je dirai que, pour détruire la nation portugaise, il serait nécessaire de commencer par détruire le droit international et l'organisation de la société internationale elle-même. La nation portugaise, grâce à la résistance courageuse de son peuple, n'a pas été détruite. Il n'en est pas de même en ce qui concerne les règles du droit international qui sont l'objet d'une constante érosion, conséquence des attitudes arbitraires adoptées dans cette organisation dans le cas portugais.

41. Le Portugal refuse d'accepter que des pays étrangers ou une organisation internationale, au service d'un impérialisme idéologique intolérable, interviennent dans ses affaires intérieures ou veuillent déterminer son avenir.

42. Mais, contrairement à ce qui a été largement diffusé, le Portugal ne rejette pas le principe de l'autodétermination. Rejeter le principe de l'autodétermination équivaldrait à nier la dignité primordiale de l'homme. Déjà, en 1963, lors des conversations entre représentants portugais et représentants de pays africains, sous la présidence du Secrétaire général des Nations Unies, nous avons essayé d'expliquer notre interprétation de l'autodétermination. Le Secrétaire général a déclaré dans son rapport au Conseil de sécurité sur lesdites conversations que le Portugal ne niait pas le principe de l'autodétermination.

43. La conclusion à tirer de la façon dont la campagne antiportugaise aux Nations Unies a été conduite, c'est qu'on essaie, non pas d'obtenir l'autodétermination des populations des provinces portugaises d'outre-mer, mais de contraindre le Portugal, sous le prétexte de l'autodétermination, à une politique qui équivaldrait à la détermination imposée par des tiers. Il ne s'agirait pas de permettre aux populations de ces territoires d'exercer un libre choix. Il s'agirait de forcer les populations ou, du moins, de créer les

conditions pour que ces populations n'aient d'autre alternative que d'obéir à un choix imposé par des tiers. La doctrine est semblable à celle formulée par le Premier Ministre indien, M. Nehru, qui déclarait, devant la Chambre Haute du Parlement indien, que les Portugais doivent quitter Goa, même si les Goannais veulent qu'ils restent. Cela aussi est autodétermination pour certains Membres des Nations Unies.

44. En ce qui concerne le Portugal, le droit à l'autodétermination est une prérogative de tous les hommes et de toutes les sociétés. Mais il s'agit d'un droit qui doit être exercé sans ingérence extérieure, pas même celle des Nations Unies, et selon les voies propres à chaque cas.

45. Le Portugal est fier de la création de la grande nation brésilienne et a participé aux célébrations des 150 ans de l'indépendance du Brésil en position spéciale et fraternelle.

46. Mais le Portugal n'a jamais fait et ne fera jamais ni d'indépendances blanches ni d'indépendances noires. L'unité de la nation portugaise est un soutien et une garantie de la société multiraciale que nous avons constituée en Afrique. Sans son intégration dans la nation portugaise, cette société multiraciale disparaîtrait forcément. Ne serait-ce pas cela ce que prétendent les adversaires de la politique portugaise ?

47. Contrairement à ce qui est souvent répété, le Portugal ne s'oppose pas à la décolonisation. Nous considérons avec sympathie les efforts des gouvernements des jeunes Etats africains dans l'accomplissement de leur tâche de consolidation nationale — tâche qui comprend la lutte contre le sous-développement, contre la domination économique étrangère, contre l'éruption de rivalités tribales, tout en assurant en même temps une vraie intégration politique et économique de la grande masse de leurs populations conformément aux objectifs et aux niveaux de vie souhaités par les élites qui dirigent actuellement ces Etats. Les Portugais sont engagés dans des tâches semblables. Nous nous dévouons à ces tâches avec notre expérience et nos vastes horizons géographiques et en utilisant nos éléments humains, si variés dans leur richesse ethnique et culturelle. Face au mouvement de décolonisation, le Portugal peut se considérer comme favorisé en possibilités et en perspectives.

48. Les objectifs et les réalités de la politique portugaise en Afrique nous amènent à rejeter comme non fondées les critiques dirigées contre le Portugal dans cette organisation. Les provinces portugaises d'outre-mer ne sont pas et n'ont jamais été des dépendances de la partie européenne du Portugal. Le système de valeurs juridiques, politiques, sociales et ethniques est le même dans tout le territoire portugais. C'est pour cela qu'il nous est difficile de comprendre que ce système soit qualifié de colonial, étant donné que le système colonial est un système de dépendance, de subordination, d'exploitation économique d'un territoire au profit d'un autre sous la même souveraineté. Rien de tel n'existe dans le système portugais. Par conséquent, il n'est pas surprenant que nous refusions l'étiquette de colonialistes, car notre système est différent et il l'a toujours été.

49. Comme je l'ai signalé, nous avons notre système de valeurs. Nous sommes prêts à l'expliquer et à le discuter. Il y a certainement certains points qui seront acceptables par nos opposants. Par exemple, aujourd'hui, contrairement à ce qui se passait il y a 10 ans, certainement par faute d'information, personne ne contesterait la sincérité du multiracialisme portugais, c'est-à-dire l'égalité raciale que nous pratiquons.

50. Etant donné l'intérêt de certaines délégations qui suivent attentivement la question, j'aimerais dire quelques mots sur l'évolution plus récente concernant les provinces portugaises d'outre-mer. Je n'ignore pas que les événements qui suscitent un plus grand intérêt sont ceux d'ordre politique.

51. La politique portugaise n'est pas restée immobile, comme parfois on le croit par erreur, peut-être parce qu'elle se développe dans la ligne d'orientation du système portugais, fondé, je le répète, sur l'idée de l'unité nationale. Dans ce système, la Constitution de la République portugaise a été révisée l'an dernier. Beaucoup de modifications ont été introduites, les plus importantes concernant les provinces d'outre-mer. Le but de la révision constitutionnelle a été essentiellement la mise en application de l'orientation du Gouvernement portugais conduisant à une autonomie progressive des provinces d'outre-mer.

52. Les principes énoncés dans la Constitution relatifs à la politique et à l'administration d'outre-mer conformément à la politique de décentralisation sont les suivants :

a) L'existence de statuts propres comme régions autonomes;

b) La désignation d'Etat, quand le progrès du milieu social et la complexité de son administration justifient cette qualification. Cette désignation a déjà été attribuée à l'Angola et au Mozambique. L'Etat portugais de l'Inde l'a toujours eue;

c) Une organisation politique et administrative propre, adaptée à la situation géographique et aux conditions du développement.

53. L'autonomie de chaque province est énoncée de la façon suivante : des organes électifs de gouvernement propre, droit à légiférer, droit à assurer, par des organes de gouvernement propre, l'exécution des lois et l'administration interne; autonomie financière qui consiste dans le droit d'approuver le budget de la province; droit à posséder un régime économique approprié aux besoins du développement et du bien-être de la population.

54. En ce qui concerne les organes qui exercent les pouvoirs dans les provinces, si le gouverneur est désigné par le Gouvernement central, les autres — les assemblées législatives — doivent nécessairement être élus localement. Il appartient au Gouvernement central de veiller à la protection des intérêts généraux, d'assurer la représentation internationale et la défense, de légiférer dans les matières d'intérêt général, d'assurer l'administration et la gestion financière, de protéger les populations contre les menaces ou attentats à leurs droits, individuels ou collectifs. Cette dernière disposition constitutionnelle est d'une grande importance. Elle traduit une idée fondamentale qui a été

exprimée par le Premier Ministre Marcello Caetano en ces termes :

“Si des tentatives de ségrégation se manifestaient localement, elles seraient inexorablement combattues par l'intervention du pouvoir central, si nécessaire. Nous ne renoncerons pas à notre intention de poursuivre la formation de sociétés multiraciales; nous ne transigerons pas quant au maintien d'un statut unique pour les Portugais de n'importe quelle race ou couleur”.

55. Le texte constitutionnel consacre ainsi une large et effective autonomie des provinces. L'intention du Gouvernement portugais est de promouvoir progressivement l'élargissement de cette autonomie, en assurant en même temps la participation de toute la population de chaque province à son gouvernement propre. Conformément à cette orientation, la nouvelle Loi organique d'outre-mer, qui s'applique à toutes les provinces a été promulguée cette année. Les nouveaux statuts de chacune des provinces vont bientôt être approuvés. Les assemblées législatives des provinces seront constituées par des membres élus. La composition et le mode d'élection de leurs membres garantiront une représentation appropriée de tous les citoyens. La compétence de l'Assemblée législative aura, au niveau provincial, un certain parallélisme avec celle du parlement central, au niveau national.

56. La loi organique ouvre de nouvelles possibilités aux élites locales, augmente l'importance des organes législatifs provinciaux et crée des cadres institutionnels qui vont à la rencontre des aspirations profondes, conformément aux réalités du progrès et de la maturité politique de ces populations. Nous poursuivrons aussi sans découragement notre politique de développement économique et de progrès social afin que tous les habitants des provinces d'outre-mer puissent acquérir les qualités morales et techniques nécessaires à l'exercice des fonctions politiques. On a dit ici, je ne sais avec quel fondement, que chaque école que nous construisons est un crime contre l'humanité. S'il en est ainsi, j'avoue que nous avons commis des milliers de crimes de ce genre et que nous continuerons avec acharnement à en commettre davantage, puisque nous attribuons la plus grande importance à la diffusion de l'enseignement à tous les niveaux en cherchant à le faire parvenir aux populations les plus éloignées. Depuis 1960, nous avons plus que doublé les taux de scolarité dans toutes nos provinces d'outre-mer.

57. Aussi, ceux qui visitent nos provinces d'outre-mer pourront constater les nouvelles entreprises en cours dans les domaines des infrastructures, des communications, de l'énergie électrique, des industries et de l'agriculture. Je ferai uniquement mention des entreprises grandioses du Cunene et de Cabora Bassa qui, selon certaines opinions, seraient aussi deux autres crimes contre l'humanité que nous serions en train de commettre. Je me rappelle qu'il y a quelques années on nous accusait de ne pas promouvoir le développement économique de nos territoires d'outre-mer. Ce développement dépasse aujourd'hui les niveaux généralement atteints en d'autres parties du continent africain; mais, comme notre effort est incontestable, la propagande antiportugaise a dû changer de route, ce qui démontre bien que, quoi qu'on fasse, nous sommes toujours l'objet d'une certaine critique partielle. Il est important de remarquer que notre effort de développement économique et social se fait

sans aide extérieure, ce qui rend encore plus significatifs nos taux de développement et leur comparaison avec ceux d'autres territoires. En vérité, le Portugal peut bien se considérer comme le seul pays du monde, avec des territoires en voie de développement, qui reçoit une "aide négative" de la communauté internationale.

58. J'aimerais beaucoup pouvoir m'étendre sur cette matière fascinante qu'est le développement économique et social en cours dans nos provinces d'outre-mer mais le temps presse et je dois terminer.

59. Pour justifier l'appui à la violence et au terrorisme dans nos territoires africains, on dit que le Portugal refuse le dialogue et pratique la répression.

60. Nos activités de défense cesseront le jour où cessera l'agression venant de l'extérieur. Le Gouvernement portugais, il y a peu de temps, a fait un appel solennel, suivi de mesures concrètes de clémence d'une très large étendue, à tous les Africains portugais qui se sont laissé séduire par les mouvements subversifs, afin qu'ils retournent à la vie pacifique et collaborent au progrès et à l'évolution de leurs territoires.

61. Bien que nous l'ayons fait dans le passé, j'adresse de nouveau aux pays africains une invitation à envoyer des représentants dans nos provinces d'outre-mer, où ils pourront obtenir toutes les informations qu'ils désirent sur les conditions de vie dans ces territoires. Nous sommes prêts à ouvrir le dialogue avec eux au sujet de nos réalités, de nos conceptions et de nos plans.

62. Nous nous sommes également déclarés prêts à conclure avec des pays africains des pactes de non-agression et des accords pour la solution pacifique des problèmes bilatéraux qui pourraient survenir. Je renouvelle cette offre.

63. Je renouvelle aussi l'offre que nous avons faite aux pays voisins de constituer des commissions mixtes, composées par accord mutuel, pour la surveillance des frontières.

64. Je renouvelle également l'invitation qui a été faite au Secrétariat des Nations Unies, dans les termes et conditions qui lui ont déjà été communiqués, pour qu'il envoie des observateurs qualifiés en Guinée portugaise afin qu'ils puissent vérifier, avec facilité, en sécurité et à la lumière du jour, dans toutes les parties de ce territoire où ils voudront se rendre, qui exerce effectivement l'administration. J'adresse aussi en ce moment cette même invitation à visiter les Etats d'Angola et du Mozambique.

65. Les travaux préparatoires d'une conférence de sécurité et de coopération en Europe vont bientôt commencer. Si, en Europe, où existent des systèmes politiques, économiques et sociaux différents, cette conférence est considérée possible et souhaitable, pourquoi les mêmes principes, qui sont à la base de cette conférence, ne seraient-ils pas valables pour l'Afrique ? Y aura-t-il intérêt à encourager des conflits en Afrique afin que le continent soit plus facilement pris par le néo-colonialisme économique et idéologique ?

66. Nous offrons à tous les pays africains toute notre collaboration et coopération aux grandes tâches dont la réalisation en Afrique et dans d'autres continents devrait intéresser les Nations Unies dans la décennie de 70 : la paix, le développement économique, la promotion sociale et l'élimination de toutes formes de discrimination et d'inégalités injustes entre les hommes. Toutes les ressources de nos territoires sont ouvertes à la collaboration dans ces tâches.

67. M. HUNLEDE (Togo) : Qu'il me soit permis tout d'abord de dire à M. Adam Malik, président sortant, combien nous avons apprécié le tact, la courtoisie et la compétence avec lesquels il a dirigé les travaux de la vingt-sixième session de notre assemblée. Qu'il soit assuré de toute notre sympathie et de toute notre admiration.

68. Je me tourne maintenant vers le Président, pour lui adresser les chaleureuses félicitations de la délégation togolaise pour sa brillante élection à la présente session. Nul doute que ses qualités intellectuelles, sa vaste expérience des questions internationales et son profond attachement à la cause de notre organisation aient pesé dans le choix de notre auguste assemblée.

69. Je m'en voudrais de passer sous silence le rôle éminent joué par notre ancien secrétaire général, U Thant, qui a su marquer du sceau de sa puissante personnalité la vie de notre communauté. Pour ce qui concerne son successeur, M. Kurt Waldheim, je me réjouis de ce que la vingt-sixième session ait été particulièrement bien inspirée en le désignant.

70. Depuis la prise de fonctions de notre nouveau secrétaire général, nous n'avons eu qu'à nous louer des qualités fort appréciables dont il a fait preuve. Son esprit d'initiative, son courage et son dévouement à la cause de la paix sont le garant d'un regain de crédit pour notre organisation qui traverse actuellement une crise de confiance et dont les difficultés n'échappent à personne.

71. Nous avons le sentiment que ces difficultés réelles et préoccupantes ne peuvent être résolues que si toutes les nations ici représentées travaillent dans un esprit de famille. A ce propos, le rétablissement de la Chine dans ses droits au sein de notre communauté, lors de la dernière session, constitue un événement capital et une approche réaliste des solutions recherchées. La cause de la paix ne saurait être défendue efficacement sans réalisme ni servie durablement sans justice. Il convient par conséquent d'adopter la même attitude d'esprit à l'égard des autres problèmes — ils sont malheureusement très nombreux — car toute autre approche, telle que celle qui a jusque-là prévalu, ne saurait conduire qu'à l'impasse.

72. Depuis de nombreuses années, en effet, notre organisation se heurte aux mêmes difficultés, dont la plupart n'ont pu recevoir une solution satisfaisante faute d'esprit de coopération sincère et de volonté politique. Faut-il, dès lors, en inférer que, tous les ans, les sessions de l'Assemblée générale ne seront autre chose que des constats d'échec et des discours de très haute élévation morale, mais sans autre portée que les propos de Cassandra ? L'examen de quel-

ques-unes des questions qui figurent depuis de nombreuses années à l'ordre du jour de nos sessions donne quelque consistance à ces appréhensions.

73. En ce qui concerne le drame du Moyen-Orient, l'attachement réciproque du Togo aux pays arabes et à Israël nous incite à vouloir, pour cette région, une paix juste et durable. Pour nous, le retour de la paix passe par l'application honnête de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Nous réclamons, pour chaque Etat de la zone dont il s'agit la reconnaissance et le respect de sa souveraineté, de son intégrité territoriale. Nous pensons que la volonté récemment manifestée par la République arabe d'Egypte et qui a abouti à un certain désengagement militaire de ce pays rend possible une solution de compromis à bref délai et nous souhaitons sincèrement que, bientôt, Arabes et Juifs puissent cohabiter en paix dans cette région du monde.

74. Nous sommes particulièrement reconnaissants pour toute tentative visant à aplanir les difficultés entre les pays par le dialogue. Son Excellence le général Etienne Eyadema, président de la République togolaise, a fait de la concertation la base de sa politique, à laquelle tous les Togolais de bonne foi rendent un hommage mérité et qui permet aujourd'hui à tous les fils de ce pays d'éprouver, dans la paix retrouvée, les vertus de l'union et de la réconciliation des cœurs. C'est pourquoi nous tenons ici à féliciter publiquement le chancelier Willy Brandt pour sa politique résolue de détente en Europe et d'ouverture vers ses frères d'Allemagne orientale, politique à laquelle le monde entier a unanimement rendu hommage en lui décernant le prix Nobel de la paix.

75. Nous nous réjouissons également de la tentative récemment entreprise par les deux Corées pour chercher à résoudre elles-mêmes leurs problèmes. Il est du devoir de notre auguste assemblée d'aider à la création de conditions favorables à la réunification de ce pays douloureusement divisé. Dans leur effort de concertation, que les deux Corées soient assurées de l'appui et de la sympathie du Togo. Nous devons nous pénétrer de l'idée que les peuples divisés chercheront toujours à retrouver à tout prix les liens que l'histoire a tissés entre eux et que des événements fortuits ont brisés.

76. En ce qui concerne l'Extrême-Orient, nous ne devons pas ignorer qu'en ce moment des peuples entiers vivent dans des conditions comparables à celles de la seconde guerre mondiale. Il nous faut faire un effort pour sortir de notre torpeur, de notre indifférence coupable face au problème du Viet-Nam. Des milliers d'innocents sont assujettis à une guerre cruelle, sans merci, à des bombardements sans discernement et très meurtriers. Notre organisation ne doit plus se tenir à l'écart d'un tel problème. Elle doit encourager et soutenir toute tentative de règlement, dans la mesure où elle se trouve malheureusement impuissante à imposer la cessation des hostilités. Nous sommes certains que la pression de l'Organisation et celle de l'opinion mondiale seront à la longue un facteur de paix dans la péninsule indochinoise.

77. La position de mon gouvernement à l'égard du problème de la décolonisation n'a pas varié. Le Togo

soutient sans réserve la lutte menée par les territoires encore sous domination étrangère pour se libérer du joug des colonialistes. Il est regrettable de constater que, malgré la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, du 14 décembre 1960 [résolution 1514 (XV)], le Portugal continue de soumettre à une occupation barbare, raciste et anachronique, les peuples du Mozambique, de l'Angola, de la Guinée (Bissau). Avec la complicité de certains Etats Membres, qui se disent pourtant amis de l'Afrique, ce pays sous-développé trouve le moyen et l'audace de porter atteinte à l'intégrité territoriale de certains Etats d'Afrique. Nous, pays africains, sommes résolus à apporter aux combattants de la liberté l'aide morale et matérielle nécessaire pour enrayer de notre continent ce fléau que constitue la domination coloniale portugaise. La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine [OUA], qui s'est tenue à Rabat du 5 au 12 juin 1972, a largement démontré, s'il en était besoin, notre détermination farouche dans ce sens.

78. Le problème du racisme en Rhodésie et en Afrique du Sud constitue encore une préoccupation grave pour notre organisation. A ce sujet, il convient de saluer l'heureuse initiative prise cette année par notre secrétaire général. Si les résultats obtenus ne sont pas encore ceux que l'on souhaite, force nous est cependant de reconnaître que cette mission n'a pas été entièrement négative. Néanmoins, nous ne devons pas faire montre de trop d'optimisme car le pays de l'*apartheid*, qui n'a rien renié de sa philosophie raciste, a toujours fait peu de cas des résolutions de notre organisation et témoigné d'un mépris hautain et absurde de l'opinion mondiale. Il faut cependant espérer que le bon sens et le réalisme finiront par triompher et que les racistes de l'Afrique du Sud comprendront que la paix ne se nourrit pas continuellement d'expédients.

79. En ce qui concerne la Rhodésie, nous nous réjouissons de la décision récemment prise par le Comité international olympique de refuser à ce pays sa participation aux jeux de Munich, ce qui nous paraît conforme tant aux résolutions adoptées par notre organisation qu'à celles de l'OUA. Ceci prouve de façon irréfutable que, si les Etats Membres acceptaient d'appliquer loyalement les sanctions décrétées contre ce pays, un grand pas serait fait vers la solution du problème rhodésien.

80. Mon gouvernement attache une grande importance au problème du désarmement. La paix et la sécurité mondiales ne peuvent être sauvegardées tant qu'un désarmement contrôlé ne sera pas réalisé. C'est pourquoi nous appelons de tous nos vœux la tenue dans les meilleurs délais de la conférence mondiale sur ce brûlant sujet, car la course aux engins de mort menace la paix non seulement du monde, mais prive inutilement une grande partie de l'humanité d'une aide accrue en faveur du développement.

81. En ce début de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, les préoccupations majeures des pays du tiers monde demeurent celles de leur développement économique. Or, certains signes avant-coureurs nous font penser à un éventuel échec des principaux objectifs inscrits dans la Stratégie du développement pour la deuxième Décennie.



82. La première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED] tenue à Genève en 1964 a défini de grandes possibilités d'action qui ont suscité dans nos pays de grands et légitimes espoirs.

83. Certes, en 1968, quelques progrès timides ont été à l'actif de la deuxième session de la CNUCED. Mais nous devons reconnaître aussi qu'en l'absence d'une politique internationale susceptible d'améliorer à longue échéance les recettes d'exportation dans les pays en voie de développement, ceux-ci n'ont enregistré que des résultats négatifs quant à l'expansion de leurs exportations. Bien plus, la crise monétaire de l'année dernière est venue perturber très sérieusement nos économies déjà précaires, nous obligeant ainsi à assumer les conséquences d'une situation dans laquelle nous n'avions aucune responsabilité.

84. La perspective de la troisième session de la CNUCED avait fait naître chez les pays pauvres les espoirs que vous devinez. En effet, ils étaient persuadés qu'au cours de cette importante rencontre, les pays développés prendraient enfin conscience des responsabilités qui sont les leurs et les aideraient à trouver des solutions appropriées à leurs multiples problèmes de développement.

85. Une fois encore, nous avons à exprimer nos amères déceptions devant les résultats de cette troisième session. Pas plus qu'à New Delhi en 1968, à Santiago du Chili en 1972, les pays développés n'ont voulu donner la preuve de cette solidarité indispensable qui devrait normalement lier les membres de notre communauté internationale, comme le prescrit d'ailleurs la Charte de notre organisation. Une fois encore, ils ont considéré nos justes revendications comme des caprices d'enfant et se sont refusés à toutes concessions susceptibles de donner un début de solution à nos difficultés économiques.

86. Une telle attitude est incompatible avec les résolutions prises par ces pays dans le cadre de la deuxième Décennie du développement. Il est vrai qu'en fait, ceux-ci, au lieu de souscrire à des engagements fermes ont plutôt marqué leur préférence pour des recommandations à la formulation vague, sans obligation ni sanction, comme pour dégager leur responsabilité d'une affaire où ils ne se sentent nullement concernés. Il n'est donc pas étonnant que le mauvais traitement que les pays développés persistent à imposer à nos produits de base sur le marché mondial contribue considérablement à la dégradation continue des termes de l'échange, nous privant ainsi de substantielles recettes d'exportation indispensables à un développement équilibré de nos économies. Nos matières premières agricoles rencontrent sur le marché international des difficultés de tous ordres : difficultés d'écoulement, instabilité des prix, concurrence des produits synthétiques, etc.; or c'est de ces produits que nos pays tirent le plus clair de leurs ressources.

87. Il est temps que la communauté internationale se penche sérieusement sur ce problème, dont la solution devient urgente. Depuis neuf ans, les pays producteurs de cacao attendent qu'aboutissent les négociations devant déboucher sur la conclusion d'un accord international sur le cacao; or, dans l'économie de mon pays, ce produit tient

une place très importante, et on comprend facilement les effets néfastes que la fluctuation de son cours peut avoir sur nos recettes budgétaires. Maintenant qu'il semble que toutes les conditions techniques d'un accord soient réunies, nous lançons un appel pressant aux pays consommateurs pour qu'ils fassent preuve d'une volonté politique suffisante en vue d'aboutir dans les meilleurs délais à la conclusion d'un arrangement qui tienne compte des intérêts vitaux des pays producteurs en leur garantissant un prix juste, rémunérateur et stable.

88. La récente crise monétaire, qui a suscité tant de remous dans le monde, démontre, s'il en était encore besoin, la nécessité urgente de réformer le système monétaire international. Nous pensons, comme le préconise la CNUCED, que le nouveau système monétaire doit, dans l'intérêt des pays en voie de développement : aider à créer les conditions dans lesquelles le commerce d'exportation des pays en voie de développement pourrait s'étendre et se diversifier; tenir compte d'un transfert de ressources d'un montant équivalent à celui retenu dans la Stratégie internationale du développement, soit 1 p. 100 du produit national brut; inclure l'assistance financière à l'étranger dont les modalités pourraient être fixées à l'occasion de la restructuration du système.

89. Nous réaffirmons que c'est pas une action internationale concertée, qui tiendrait compte des intérêts de tous les pays membres — et plus particulièrement des plus pauvres — de la communauté internationale, qu'une solution équitable et durable pourrait être trouvée.

90. Mon pays se félicite des efforts accomplis par la CNUCED pour aider ceux des moins avancés parmi les pays du tiers monde. Leur identification, nous le savons, n'est pas une tâche facile. Le Conseil du commerce et du développement a franchi une étape décisive en arrêtant une liste de pays formant un noyau. Les efforts doivent continuer pour parfaire les critères afin d'essayer de les analyser avec plus d'objectivité et de justesse, et de tenir compte de tous les facteurs significatifs du sous-développement. Il nous paraît nécessaire de ne point omettre le caractère dynamique de la vie des Etats et de procéder à des bilans périodiques dans le cadre de la Stratégie internationale du développement. Seule la souplesse peut assurer, en cette matière, l'équité.

91. Ma délégation ne saurait passer sous silence les résultats de l'importante Conférence des Nations Unies sur l'environnement tenue à Stockholm en juin dernier. Nous devons prendre conscience de la gravité des problèmes que pose la pollution industrielle et reconnaître qu'elle constitue l'un des plus grands fléaux des temps modernes. Mais nous devons reconnaître qu'il n'y a de pire pollution que la misère, la malnutrition, la maladie, le racisme, etc., qui menacent l'environnement des deux tiers de l'humanité.

92. Aux solutions nationales et temporaires qui, forcément, sont insuffisantes et inopérantes, il faut préférer des solutions à l'échelle mondiale.

93. Nous ne doutons pas que les graves problèmes de l'environnement auxquels nous sommes actuellement confrontés soient les conséquences inévitables de la crois-

sance économique; cependant, ces dangers inhérents aux progrès scientifiques et technologiques ne doivent pas empêcher ou retarder le développement industriel de nos pays.

*M. Trepczyński (Pologne) reprend la présidence.*

94. Les principes fondamentaux énoncés dans la Déclaration de la Conférence et dans les diverses résolutions<sup>4</sup> votées sont de nature à servir de base à la mise au point de mesures internationales adéquates, conformément à la Charte des Nations Unies et au respect des droits de l'homme, en vue d'aider les pays en voie de développement à saisir les possibilités d'industrialisation qui leur sont offertes tout en minimisant les risques de dégradation de l'environnement.

95. Ma délégation approuve l'idée de la création d'un organisme international institutionnel et d'un fonds spécial pour l'environnement. Nous estimons que ce fonds doit être alimenté par des contributions volontaires et par des taxes imposées aux industries polluantes. Les pays riches doivent supporter le coût de la protection de leur environnement et aider les pays pauvres dans la lutte contre les fléaux, tout en ne réduisant pas l'assistance qu'ils leur apportent.

96. Les objectifs fondamentaux prévus dans le cadre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement ne pourront être effectivement atteints que par une action concertée qui, si elle est efficacement menée, contribuera sans aucun doute à la consolidation de la paix internationale et à l'avènement d'un ordre économique nouveau.

97. Cet ordre économique nouveau n'est qu'un élément de l'ordre nouveau que tous les pays, tous les ans à cette même tribune, appellent de tous leurs vœux. Il suffirait, pour que ce rêve devienne réalité, que cette volonté politique et cet esprit de solidarité dont chacun se plaît à reconnaître les vertus animent les Etats de notre communauté, particulièrement ceux à qui la fortune et la puissance confèrent des responsabilités spéciales dans le maintien de la paix. Il n'est pas nécessaire de réussir pour persévérer, dit une devise célèbre. Mais pour persévérer, il nous faut d'abord commencer, c'est-à-dire vouloir le changement pour que s'instaure enfin un monde un peu plus juste et plus prospère pour tous.

98. M. ARIKPO (Nigéria) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est un agréable devoir pour moi de vous féliciter de votre élection au poste de président de cette session de l'Assemblée générale. Vous avez une longue expérience au service de votre pays, vous avez d'admirables qualités d'homme d'Etat et de diplomate qui vous permettront de vous acquitter efficacement des devoirs attachés à votre poste élevé. Ce que vous avez fait depuis le début de cette session a déjà justifié la confiance que les Membres de notre organisation ont placée en vous.

99. Je veux d'autre part qu'on prenne note de la reconnaissance de la délégation nigériane pour les services

rendus l'an dernier par le Président de l'Assemblée, M. Malik, ministre des affaires étrangères de l'Indonésie. Pendant qu'il a occupé la présidence, M. Malik a non seulement fait honneur à son pays, mais amélioré la coopération afro-asiatique par la façon dont il a abordé les crises mondiales explosives et les situations délicates à l'Assemblée générale.

100. Je voudrais en outre saisir cette occasion pour féliciter le Secrétaire général de notre organisation, M. Waldheim, pour sa façon énergique et efficace de s'attaquer au fardeau énorme que représente son mandat.

101. Depuis la vingt-sixième session de l'Assemblée générale, certaines tendances positives à l'amélioration de la situation mondiale sont apparues. L'ère de la détente à laquelle on est arrivé grâce à l'augmentation des contacts entre les superpuissances diminue petit à petit les tensions internationales; l'équilibre de la terreur, qui avait constitué la base de la paix malaisée entre les superpuissances et leurs alliés, cède le pas, petit à petit, à la conciliation des intérêts. La République populaire de Chine, à la suite de la décision historique prise par l'Assemblée générale l'an dernier [*résolution 2758 (XXVI)*], occupe sa place légitime dans le conseil des nations, et son représentant a eu l'occasion, le mois dernier, de présider l'organe le plus important des Nations Unies, le Conseil de sécurité. Ces événements, tout en réduisant les dangers de guerre globale, ont contribué au maintien de la paix et de la sécurité mondiales et à la réalisation des buts et principes de notre organisation.

102. Cependant, nous ne pouvons prétendre ignorer certains des problèmes que la détente pourrait créer si nous ne prenons pas de mesures à leur égard. La tendance d'un petit nombre à se poser en seuls arbitres de la paix et de la sécurité internationales, cherchant en dehors des Nations Unies des solutions à des problèmes mondiaux qui nous touchent tous, les petits comme les grands, ira croissant.

103. Si le récent accord de Moscou, par exemple, a été accueilli comme un pas positif vers le désarmement, nul ne peut nier que son importance aurait été encore plus grande s'il avait été élaboré dans le cadre de la Conférence des Nations Unies du Comité du désarmement. Bien entendu, nous nous rendons compte du fait que, même dans ce comité, la nécessité de réalisme politique — pour citer une expression courante — est invoquée de plus en plus pour justifier les privilèges spéciaux de certains membres, freinant par là le rôle d'autres.

104. Les petits et moyens pays et les pays en voie de développement dans leur ensemble doivent chercher à prendre une part active à l'élaboration d'un ordre mondial dans le cadre duquel tous les pays connaîtront la sécurité et les intérêts de tous les peuples seront sauvegardés. Pour nous, en Afrique, l'amélioration de la situation mondiale aura plus de signification lorsque le vent du changement affectera la situation coloniale et raciale en Afrique australe. Dès 1960, par sa résolution 1514 (XV), notre organisation s'est engagée à assurer la libération totale des territoires coloniaux et l'autodétermination de leurs peuples. Douze ans après ce noble engagement et en dépit des améliorations dans d'autres domaines d'intérêt interna-

<sup>4</sup> Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Stockholm, 5-16 juin 1972* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.A.14).

tional, il est très regrettable de voir que la situation en Afrique australe n'a pas changé.

105. Les régimes colonialistes et minoritaires, fermement épaulés par certaines puissances de l'OTAN et par le capitalisme international, continuent à réprimer de façon barbare les mouvements africains de libération, ignorent les résolutions des Nations Unies et encouragent la subversion contre les pays qui appuient les mouvements de libération.

106. Le colonialisme affecte l'Afrique plus que toute autre partie du monde, et son maintien dans notre continent est une atteinte à notre dignité d'Africains et une menace à notre sécurité nationale et à notre souveraineté. C'est la raison pour laquelle nous, en Afrique, avons dû jouer un rôle de tête de file en vue de concerter les efforts internationaux contre le colonialisme partout où il existe et pour apporter une aide morale et matérielle importante aux mouvements de libération.

107. Nous sommes donc très déçus en constatant que la consécration de la mise en œuvre de la résolution 1514 (XV) de la part de l'Organisation de l'unité africaine n'est pas allée de pair avec l'appui global de certains Membres des Nations Unies, et ce en raison de la croyance erronée que leurs intérêts nationaux seraient affectés de façon adverse par une mise en application totale de cette résolution. Par exemple, il y a seulement quelques jours, le vendredi 29 septembre 1972, nous avons assisté à l'utilisation déplorable du droit de veto par le Royaume-Uni dans le but de freiner les aspirations légitimes du peuple du Zimbabwe à l'indépendance et à l'autodétermination et de promouvoir les intérêts égoïstes du régime raciste minoritaire de ce pays.

108. Si nous voulons tous lutter pour libérer les peuples de l'indignité dans laquelle ils se trouvent par suite du colonialisme et du racisme, nous devons être prêts à assortir nos engagements oraux d'une aide matérielle. A cet égard, je dois déclarer que le Nigéria se félicite pleinement de l'engagement pris par les Ministres des affaires étrangères des pays non alignés d'augmenter leur aide matérielle aux mouvements de libération.

109. D'autre part c'est avec beaucoup de reconnaissance que j'attire l'attention sur la décision des Ministres des affaires étrangères des pays nordiques de fournir une assistance matérielle à ces mouvements de libération. Ces offres d'assistance, qui démontrent de façon absolue l'appui des peuples nordiques et des pays non alignés à la défense de la dignité humaine, renforcent la détermination des combattants de la liberté. Il faut également rendre hommage aux pays socialistes pour l'assistance qu'ils ont sans cesse donnée à la cause de la libération en Afrique.

110. Ce qu'il faut à l'heure actuelle, c'est une assistance à une échelle telle qu'elle permette d'éliminer sans plus attendre les forces de l'oppression et du racisme des territoires de l'Angola, du Mozambique, de la Guinée (Bissau), du Zimbabwe et de la Namibie. Tant que la situation dans ces territoires restera ce qu'elle est aujourd'hui, tant que les peuples de ces territoires se verront nier l'exercice du droit à l'indépendance et à l'autodétermi-

nation, tant que cette situation existera, il y aura une tâche indélébile sur l'histoire des Nations Unies.

111. Le maintien de la déplorable politique d'*apartheid* en République sud-africaine est tout aussi décourageant que le manque de progrès dans la décolonisation. Malgré les innombrables résolutions de notre organisation, le Gouvernement sud-africain n'a pas cessé d'appliquer sa politique raciste. Au contraire, il l'a élargie, il l'a durcie et il l'a étendue à tous les domaines de la vie nationale de ce pays. Ce n'est que récemment que le Premier Ministre d'Afrique du Sud a lancé un programme visant à semer la confusion dans les pays africains noirs et les autres sociétés mixtes en se faisant l'avocat du dialogue avec des pays africains noirs indépendants et en facilitant davantage l'accès en Afrique du Sud d'artistes noirs, de sportifs et d'autres personnalités venant d'Amérique et d'autres pays. Mais même cette concession bien faible et peu sincère à l'opinion mondiale a été attaquée assez durement par l'opposition croissante des éléments ultra-racistes et fascistes à l'intérieur de son parti. L'échec permanent que connaît la section modérée et libérale de la communauté d'Afrique du Sud lorsqu'elle s'efforce de s'assurer des situations importantes dans la vie publique de ce pays prouve que ni le dialogue ni la fraternisation ne changeront les courants obscurantistes et inflexibles qui poussent les avocats de l'*apartheid* à déshumaniser totalement les habitants noirs de ce pays, et même d'au-delà, car nous remarquons que le Gouvernement sud-africain exporte maintenant l'*apartheid* au Zimbabwe, en Namibie et dans les territoires africains de l'Angola et du Mozambique qui sont encore sous domination coloniale portugaise.

112. Craignant que les pays africains indépendants situés au nord du Zambèze ne deviennent stables, développés et puissants — prouvant ainsi que l'idée que se font les racistes de la supériorité des Blancs et qui est sous-jacente à la politique de l'*apartheid* est erronée —, et préoccupé par le fait que la haine de ces pays africains à l'égard de la politique d'*apartheid* grandirait de façon considérable et contribuerait à renverser le *statu quo* en Afrique du Sud, le Gouvernement d'Afrique du Sud a maintenant élaboré un programme visant à créer et à encourager les conspirations, la subversion et le sabotage dans plusieurs pays africains indépendants.

113. Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, les Nations Unies doivent étudier de très près les domaines dans lesquels il est possible de prendre des initiatives nouvelles dans le cadre des efforts visant à combattre l'*apartheid*. Il ne suffit plus de condamner l'*apartheid* en tant que crime contre l'humanité, il est indispensable que nous organisions avec plus d'efficacité et d'efficience nos ressources pour combattre ce fléau de l'humanité. Il faut prendre le départ en vue de mieux coordonner nos diverses activités contre l'*apartheid*.

114. Comme je l'ai fait par le passé, je veux souligner que la politique du Nigéria à l'égard des régimes d'Afrique australe ne repose pas sur des considérations d'ordre racial; elle découle essentiellement de notre ferme conviction que tous les hommes ont droit à la liberté et à la justice économique et sociale. A nos yeux l'*apartheid* est une politique d'Etat répugnante et abominable. Si elle était

imposée à toute autre race dans le monde, nous la condamnons tout aussi durement. Notre attitude est surtout déterminée par notre conscience du fait que l'enracinement des gouvernements minoritaires racistes en Afrique australe non seulement est moralement injuste, mais constitue une menace à la souveraineté, à la sécurité des Etats africains indépendants, et est la source première de conflits internationaux.

115. L'espoir de réduire l'écart économique entre les pays développés et les pays en voie de développement qui a inspiré la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement en octobre 1970 [résolution 2626 (XXV)] ne s'est pas réalisé. On se rappellera que l'une des hypothèses fondamentales de la stratégie est l'existence dans les pays développés de la volonté politique nécessaire pour mettre en œuvre les mesures qui leur incombent dans le cadre de la stratégie.

116. La troisième session de la CNUCED qui s'est tenue à Santiago, au Chili, au début de cette année, a fourni la première occasion de vérifier si cette volonté politique existe dans les pays développés. Aucun de ceux qui ont participé à la troisième session ne mettait en doute le fait que le navire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement avait sombré. Les réserves des pays développés, même lorsqu'il s'agit des moindres exigences des pays en voie de développement telles qu'elles figurent dans la Déclaration adoptée à la deuxième réunion ministérielle du Groupe des soixante-dix-sept pays en voie de développement, tenue à Lima le 7 novembre 1971<sup>5</sup>, ont été clairement exprimées sur presque tous les problèmes discutés à la session. En présence de cette indifférence des pays avancés lorsqu'il s'agit d'adopter les mesures de base en vue d'appliquer une stratégie élaborée avec tant de soin, pouvons-nous, dans le tiers monde, continuer de confier aux autres notre sort économique? Du point de vue du Nigéria, cette situation exige une coopération plus profonde et des consultations plus précises entre les pays en voie de développement afin de décider quelles devraient être leurs relations économiques et commerciales avec les pays développés. Nous rattacher aux unités économiques créées surtout pour le développement de l'Europe, par exemple, ne peut servir les intérêts à long terme de pays situés dans d'autres continents et qui luttent pour assurer leur redressement. C'est pourquoi le Nigéria s'est mis à promouvoir la création d'unités économiques régionales en Afrique; elles permettront de créer la coopération nécessaire au développement rapide du continent. La foire commerciale panafricaine, qui s'est tenue à Nairobi, au Kenya, au début de cette année, a démontré les grandes possibilités du commerce intra-africain. Mais je m'empresse d'ajouter que le Nigéria espère que le développement des groupes économiques régionaux favorisera plutôt qu'il ne restreindra le libre échange des biens et des services entre tous les pays.

117. Les questions ayant trait au droit de la mer vont revêtir une grande importance au cours de la présente session de l'Assemblée générale, vu la décision prise à la

vingt-cinquième session de réunir une conférence sur le droit de la mer en 1973 [résolution 2750 C (XXV)]. Bien sûr, en tant qu'Etat riverain et pays en voie de développement, le Nigéria attache un intérêt particulier à la conférence prévue, et ce pour deux raisons: il s'agit, en premier lieu, de notre sécurité, et, en deuxième lieu, du lien entre l'exploitation des ressources de la mer et du fond des mers et notre développement économique. N'ayant pas participé aux première et deuxième Conférences sur le droit de la mer, tenues à Genève en 1958 et 1960 respectivement, le Nigéria souhaite saisir cette occasion pour veiller à ce que ses intérêts vitaux soient protégés tout en contribuant à faciliter le commerce international et la recherche scientifique en vue d'une exploitation pacifique du fond des mers. J'estime donc qu'en préparant une liste exhaustive des points à discuter à la prochaine conférence sur le droit de la mer, le Comité du fond des mers et des océans n'a certainement pas perdu son temps. Cependant, on peut se demander si avant la fin de l'année l'on aura réalisé des travaux préparatoires suffisants pour nous permettre de convoquer la conférence à la date prévue, si nous voulons éviter l'échec qui a marqué la Conférence de 1960. La patience et des plans approfondis sont indispensables pour réaliser notre objectif qui est d'élaborer un régime de la mer généralement acceptable.

118. De même que la Charte des Nations Unies repose, en principe, sur l'égalité souveraine de tous ses membres, de même la qualité de membre du Conseil de sécurité ainsi que d'autres comités des Nations Unies doit être fondée sur les principes qui tiennent compte des changements incessants dans le monde. Le nombre de Membres de l'Organisation ayant plus que doublé depuis sa création, mon gouvernement pense qu'il est nécessaire de réadapter la composition de l'organe principal chargé de la paix et de la sécurité. On ne peut nier le fait que l'efficacité du Conseil de sécurité, dans le rôle qu'il est appelé à jouer, ne peut être dissociée de son caractère représentatif. On peut se demander si dans les circonstances actuelles, il est sage de maintenir une situation privilégiée à l'égard des pays qui, conformément au paragraphe 1 de l'Article 23 de la Charte, occupent un siège permanent au Conseil et exercent un droit de veto lors de la prise de décisions. Fondamentalement, les conditions qui existaient au moment de la désignation de ces membres permanents ne sont plus les mêmes aujourd'hui et une démocratisation idéale de notre organisation devrait s'appliquer également au Conseil de sécurité. Toutefois, compte tenu de l'opinion qui règne actuellement parmi les membres permanents, dont l'accord est nécessaire pour qu'on puisse les priver de leurs privilèges, il serait plus réaliste de penser à étendre le système de membres permanents pour y inclure les représentants des régions du monde qui en sont exclues pour le moment: par exemple, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine. En tout état de cause, le Nigéria pense qu'il faudra accroître quelque peu le nombre de membres du Conseil de sécurité pour permettre une représentation plus équitable des diverses régions géographiques dans notre organisation.

119. La situation au Moyen-Orient est toujours lourde de menaces et confuse. Diverses tentatives et des mouvements encourageants vers une solution pacifique ou des négociations et des contacts en vue de rechercher des domaines d'accord possible dans l'intérêt de la paix continuent

<sup>5</sup> Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, troisième session, vol. I: Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.73.II.D.4).



d'échouer du fait de l'intransigeance de certaines parties au litige et de l'aide apportée par les grandes puissances qui, pour des raisons étroitement égoïstes, soutiennent divers intérêts et certaines nations dans la région. Pour le Nigéria, la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité constitue la meilleure base pour établir une paix juste et durable dans la région.

120. L'initiative prise l'année dernière par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), à laquelle mon chef d'Etat a participé, recherchait cet objectif. L'échec de la tentative de l'OUA est dû, à notre avis, à l'interprétation trop étroite que les parties ont donnée à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Nous lançons un appel aux parties intéressées en leur demandant d'examiner encore une fois cette résolution dans un esprit de conciliation, car elle tient le plus grand compte des intérêts de toutes les parties à ce tragique différend. Il faut que tous les pays de la région s'engagent eux-mêmes sur la voie d'un règlement pacifique.

121. La question du terrorisme, qui a semblé si importante au cours de cette session, doit être vue dans sa juste perspective. On a donné l'impression désagréable, surtout dans la presse occidentale, que les Etats arabes et africains s'opposent à discuter la question qui, comme nous l'ont dit ceux qui ont appuyé l'inscription de ce point [point 92], a créé une panique dans les esprits d'une partie de la communauté internationale. Cependant, après un échange de vues préliminaire, tant au Bureau qu'en séances plénières, il est évident que les hésitations causées par la nécessité d'une définition claire du mot "terrorisme", dans le contexte où elle doit être examinée, sont pleinement justifiées. Car, si l'on ne place pas la question dans le contexte qui convient, le résultat de la discussion pourrait être une condamnation totale des moyens permettant d'appliquer les principes consacrés dans la Charte et repris dans de nombreuses décisions et résolutions de notre organisation.

122. Aucun gouvernement ni aucune personne responsable ne pourrait approuver les actes commis par des individus contre des personnes innocentes, dans leur propre intérêt pour une satisfaction d'ordre émotif. Toutefois, nous nous rendons malheureusement compte du fait que, conformément aux idéaux consacrés dans la Charte, il est nécessaire pour certaines personnes et organisations d'adopter des méthodes violentes lorsque toutes les voies conduisant à un règlement pacifique leur sont barrées. Le droit à l'autodétermination et à l'indépendance a été reconnu par les Nations Unies comme un droit inaliénable pour tous les peuples. Cependant, nous constatons que le règne de la terreur, que leur imposent les régimes colonialistes et racistes, refuse ces droits à des millions de personnes en Afrique australe. Si ces populations ont recours à la force armée, le Nigéria ne peut participer à une discussion au cours de laquelle on considérerait leurs activités comme analogues à celles des criminels de droit commun qui détournent des avions et enlèvent des diplomates et d'autres personnalités importantes pour en retirer pour eux-mêmes un avantage financier. Assurément, nous qui avons supporté les plus cruelles formes de terrorisme en Afrique, nous n'avons nullement peur de faire savoir au monde ce que certains de nos frères endurent encore. Ce que nous ne pouvons approuver, c'est qu'on donne à ceux qui organisent

les pires formes de terreur l'occasion de condamner comme terroristes les victimes de leur inhumanité. Il faut préciser que les peuples qui luttent pour se libérer de l'oppression et de l'exploitation ont le droit d'employer toutes les méthodes dont ils disposent, y compris la force. Ce fait a été reconnu par notre organisation. En conséquence, nous ne devons pas permettre aux régimes réactionnaires de restreindre les luttes glorieuses de ces peuples. A cet égard, nous espérons que la Sixième Commission, à laquelle la question a été soumise, en donnera une définition claire, acceptable pour tous les Membres de cette organisation.

123. J'aimerais terminer ma déclaration en affirmant notre foi inébranlable en l'aptitude des Nations Unies à contribuer à renforcer la paix parmi toutes les nations, à améliorer la justice dans tous les pays et à promouvoir le progrès économique et social de tous les peuples du monde. Au Nigéria, nous continuerons à faire tout ce que nous pouvons pour contribuer à améliorer les méthodes des Nations Unies, dans l'espoir que l'Organisation se résoudra à agir avec une extrême vigueur pour s'attaquer aux questions en suspens : affirmer la dignité de l'être humain et son droit à l'autodétermination et à la liberté, parvenir à l'élimination de l'*apartheid*, éliminer la force en tant qu'instrument de règlement des conflits et organiser une coopération internationale pour faciliter le progrès économique et social des peuples dans le monde entier. Cela, à notre avis, permettra aux Nations Unies d'œuvrer pour le bien de l'humanité.

124. M. NASE (Albanie) : Permettez-moi tout d'abord, monsieur le Président, de vous exprimer les félicitations de la délégation albanaise à l'occasion de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale.

125. La délégation de la République populaire d'Albanie aurait souhaité, comme la plupart des Etats Membres épris de paix, que, depuis la dernière session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, des pas importants eussent été accomplis vers l'instauration d'une situation internationale saine et stable, vers le rétablissement et le respect des droits souverains des peuples. Mais l'état réel des choses ne nous permet pas d'affirmer que ce souhait a été exaucé.

126. Dans les relations internationales, on observe une nouvelle tension suscitée par la violation des principes démocratiques et des normes qui régissent les relations entre Etats. L'agression américaine au Viet-Nam et l'agression israélo-impérialiste au Moyen-Orient se poursuivent. De nombreux problèmes importants de l'heure restent encore en suspens. Les deux grandes puissances impérialistes, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, se sont lancées dans une nouvelle attaque générale contre les intérêts des peuples et des pays souverains. Le monde continue de vivre dans la hantise des menaces et des dangers provenant de ces deux puissances.

127. Aujourd'hui, quiconque le désire peut comprendre aisément que les Etats-Unis et l'Union soviétique ont intensifié et perfectionné leur politique d'ingérence et d'hégémonie et ont porté à un niveau assez élevé la coordination de leurs activités concrètes contre la liberté et l'indépendance des peuples. Ces deux puissances sont en

compétition et en rivalité pour le partage des zones d'influence et la domination du monde.

128. Tous les pays Membres sont témoins des manœuvres auxquelles les deux superpuissances se livrent, par tous les moyens, pour s'opposer aux efforts des peuples et de tous les pays épris de paix, qui cherchent à renforcer et à défendre leur indépendance et leur souveraineté nationales. Mais aucun moyen publicitaire, aucune attitude pacifiste, pas plus que les prétendus "grands actes" au nom de la "sauvegarde de la paix" et du "progrès de l'humanité", ne peuvent voiler leur politique impérialiste connue et les véritables desseins qu'elles poursuivent, séparément ou en commun. Désormais, se manifestent ouvertement leur agressivité et leur arrogance; partout apparaît leur soif de pouvoir absolu sur le monde entier.

129. Certes, comme l'a dit le dirigeant du peuple albanais, Enver Hoxha :

"Il serait inconcevable et irréaliste de ne voir dans l'alliance soviéto-américaine que le rapprochement et la collaboration de deux superpuissances, leurs actions et intérêts communs. Etant donné leur caractère impérialiste, les Etats-Unis et l'Union soviétique révisionniste sont aussi déchirés par des conflits, des rivalités et des contradictions profondes, qui les empêchent d'agir toujours en harmonie et en complète unité. L'existence et l'aggravation de ces contradictions sont inhérentes au fondement même de cette alliance, au système social capitaliste des deux pays, à leurs visées impérialistes. Se préparant pour la guerre, les deux parties projettent aussi de s'entre-dévorer."

130. Mais il est tout aussi vrai que les peuples, notamment les petits peuples, courraient un gros danger en nourrissant l'espoir que l'une quelconque des deux grandes puissances impérialistes pourrait les prendre sous sa protection. Cette "protection" qui leur est ainsi offerte revient, en fait, à l'intégration de ces peuples dans les zones d'influence de ces deux superpuissances, à leur domination et à leur exploitation par ces dernières.

131. Les représentants des deux superpuissances ici présents se sont efforcés de nous persuader que les entretiens que celles-ci ont eus entre elles et les accords qu'elles ont conclus durant l'année en cours auraient rendu un grand service au monde et à l'humanité tout entière, et ils ont présenté la situation comme si les pays Membres devaient désormais se sentir plus rassurés que par le passé, etc. C'est là une mystification et nous la repoussons avec fermeté.

132. Au cours de ces entretiens, des décisions ont été prises qui portent atteinte aux intérêts vitaux des peuples du monde; on a confirmé et partagé les zones d'influence; on s'est livré à d'importants marchandages aux dépens du Viet-Nam, des pays arabes, des pays d'Europe, etc. Les questions doivent être jugées sur la base des faits et les faits témoignent de l'intensification de la stratégie globale agressive de ces deux superpuissances, désormais déployée au grand jour, de la préparation de nouveaux plans et complots dangereux contre les peuples et la paix dans le monde.

133. A l'heure actuelle, tant les Etats-Unis que l'Union soviétique cherchent à imposer l'idée que les deux superpuissances seraient des garants incontestables du monde et des arbitres sans appel des relations internationales, que les peuples devraient sacrifier leurs intérêts nationaux pour le maintien de l'équilibre entre les deux grands, dont dépendrait à son tour le maintien de tout l'équilibre de notre planète. Ces deux puissances prétendent que les destinées du monde, de la paix et de la sécurité internationales dépendent totalement d'elles et du développement de leurs relations réciproques, que le réchauffement ou le refroidissement de l'atmosphère des rapports soviéto-américains conditionne le climat de tout le globe terrestre, etc. C'est devenu désormais une pratique courante pour les deux superpuissances de discuter directement entre elles les problèmes internationaux importants et d'en décider, conformément à leurs intérêts hégémoniques, sans consulter ni mettre au courant qui que ce soit, pas même leurs alliés les plus proches. Leurs négociations dans le cadre des entretiens relatifs à la limitation des armes stratégiques [SALT] et sur d'autres problèmes délicats n'ont-elles pas révélé cette vérité? Personne ne prétend savoir tout ce qui se trame au cours de ces négociations ultra-secrètes, mais tous savent bien qu'on y arrête non seulement une politique commune des armements mais aussi une ligne et une attitude communes envers les autres, dans tous les domaines et sur toutes les questions.

134. Par leur politique d'hégémonie, les impérialistes américains et les impérialistes soviétiques, non contents de viser à susciter chez les autres la psychose de la peur et de la soumission à leur force potentielle, cherchent encore ouvertement à priver les pays pacifiques de la possibilité de participer à la solution des problèmes qui préoccupent et intéressent le monde entier, à faire en sorte que ces pays permettent aux deux grandes puissances de décider dans leur dos, en particulier dans le dos des plus petits d'entre eux, même sur des questions qui les concernent directement. Bref, ils prétendent que les peuples devraient abandonner leurs droits souverains suprêmes dans les mains des "deux grands". Mais les peuples et les pays épris de paix repoussent ces affirmations et conceptions hégémoniques et ultrachauvines et s'opposent de toutes leurs forces à la politique de grande puissance que les Etats-Unis et l'Union soviétique tentent de leur imposer ici même, à l'Organisation des Nations Unies.

135. Maintenant, aussi bien les deux grandes puissances impérialistes que certaines autres prétendent qu'en Europe la situation a connu une évolution positive importante et que les conditions ont été créées pour réaliser une sécurité complète et générale dans ce continent. Pour nous convaincre, on nous rappelle, entre autres, les Traités Bonn-Moscou, Bonn-Varsovie, l'Accord sur Berlin.

136. Tout ce tableau ne reflète pas la réalité. En fait, rien n'a changé en Europe. Au contraire, les accords précités y ont provoqué une nouvelle tension et, aux vieilles contradictions à l'est comme à l'ouest, sont venues s'en ajouter d'autres. Les Etats-Unis, l'Union soviétique et la République fédérale d'Allemagne ont redoublé d'efforts pour acquérir des positions dominantes et de nouveaux privilèges au détriment des autres pays souverains européens.

137. Nous nous en tenons au point de vue selon lequel il serait irréaliste de parler des possibilités de réaliser la sécurité européenne lorsqu'en Europe les Etats-Unis et l'Union soviétique poursuivent une politique d'hégémonie et maintiennent sur pied les blocs agressifs militaires de l'OTAN et du Pacte de Varsovie; lorsque sur les territoires des pays européens, ils ont mis en place tout un réseau de bases militaires, qu'ils y maintiennent des troupes nombreuses et organisent des manœuvres militaires successives; lorsque la Tchécoslovaquie reste toujours occupée et qu'envers les pays de l'Europe orientale, on applique la théorie de la "souveraineté limitée"; lorsque les groupements économiques fermés européens, à l'est et à l'ouest de l'Europe, pratiquent la discrimination en matière commerciale et sont devenus un obstacle au développement d'une coopération sur un pied d'égalité entre les pays européens.

138. Nous restons également fidèles au point de vue selon lequel la paix dans le monde est une et indivisible. Il ne saurait y avoir de paix dans une partie du monde tant qu'une guerre d'agression se poursuit dans une autre partie du monde. La paix et la sécurité véritables en Europe sont inconcevables tant que tout près de celle-ci, au Moyen-Orient, se poursuivent une agression ouverte et une intervention impérialiste sans précédent; tant que, dans le sud du continent, dans le bassin méditerranéen, l'agression s'accroît par suite de la présence des flottes agressives des Etats-Unis et de l'Union soviétique et de leurs bases militaires navales.

139. Dans ces circonstances, la délégation albanaise pose et soulève la question suivante : pourquoi ces flottes agressives sont-elles venues en Méditerranée d'une distance de milliers de milles sans être invitées par personne ? Pourquoi croisent-elles d'un bout à l'autre de cette mer, tenant leurs canons dirigés sur les rives pacifiques des pays méditerranéens, apportant avec elles la menace de la guerre ?

140. Les peuples de ces pays n'ont pas besoin de la défense ni de l'amitié mensongère des impérialistes américains et soviétiques. Ils connaissent bien la mission de ces flottes et de la "diplomatie des canonnières" des puissances impérialistes dans cette zone. Le fait est que chez les peuples méditerranéens, on voit grandir toujours davantage l'opposition au maintien des navires de guerre et des troupes américaines et soviétiques dans cette zone, des bases militaires étrangères sur leurs rives ainsi que la lutte qu'ils mènent pour faire de la Méditerranée une zone de paix et de coopération. Ils réaliseront inmanquablement leurs nobles aspirations et sauront mettre à la raison les nouveaux prétendants à la domination des mers.

141. La République populaire d'Albanie qui a chassé les social-impérialistes soviétiques de ses eaux lorsqu'ils voulaient s'établir sur ses rives et devenir les maîtres du pays, salue et soutient les justes positions des pays méditerranéens épris de liberté et leurs efforts légitimes pour défendre leur indépendance et leur souveraineté nationales et affranchir ce bassin de toute politique d'hégémonie. Comme par le passé, l'Albanie apportera à l'avenir également sa contribution dans ce sens. Elle estime que la seule voie efficace pour que les peuples méditerranéens réalisent leurs aspirations et leur volonté est celle qui consiste à

entreprendre des initiatives et des actions concrètes et énergiques : que les pays méditerranéens, sur le territoire desquels existent des bases militaires étrangères, déclarent qu'ils les liquideront; que les autres pays méditerranéens proclament qu'ils ne toléreront pas sur leur territoire la mise sur pied de bases militaires étrangères nouvelles; que les pays méditerranéens qui offrent aux flottes de guerre américaines et soviétiques des facilités, l'usage temporaire de leurs ports pour leur approvisionnement, pour qu'elles procèdent à des réparations et y fassent relâche, s'engagent à ne plus prêter aucune aide à ces flottes; que les pays méditerranéens qui reçoivent maintenant les visites de ces flottes ne les accueillent plus dans l'avenir.

142. Nous pensons que la mise en œuvre de ces mesures résolues constituerait une contribution importante à l'atténuation de la tension et à l'élimination du danger existant en Méditerranée, au renforcement de la souveraineté nationale des pays méditerranéens, ainsi qu'un facteur positif pour la consolidation de la paix et de la sécurité véritables en Europe.

143. La paix et la sécurité que les Etats-Unis et l'Union soviétique préconisent pour l'Europe sont une paix et une sécurité dont ils ont besoin pour assurer leur zone d'influence, pour conserver leurs pactes et leurs bases militaires, pour garantir le stationnement de leurs troupes sur le territoire des pays européens. La "tranquillité" qu'ils promettent de créer en Europe signifie la sécurité de leurs flancs pour qu'ils puissent diriger le fer de lance de leur politique agressive vers l'Orient, en particulier contre la République populaire de Chine.

144. Avant de parler de la sécurité européenne, nous devons éclaircir la question de savoir contre qui les peuples d'Europe doivent s'assurer, quelles sont les forces qui présentent pour eux un danger actuel et éventuel. Le danger véritable et réel pour l'Europe à présent et à l'avenir provient des deux superpuissances et du revanchisme allemand, et c'est justement contre eux que les peuples d'Europe doivent être garantis. Il n'a pas existé et il n'existe pas de sécurité abstraite, théorique; la sécurité est toujours concrète et elle tend à protéger contre une menace bien déterminée. Instaurer la sécurité européenne telle que la proposent et la formulent Moscou et Washington reviendrait à consacrer les intérêts impérialistes des Etats-Unis et de l'Union soviétique en Europe, à leur laisser aussi les coudées franches pour agir militairement contre les peuples et les nations pacifiques dans d'autres parties du monde. Dans ces conditions, nous estimons que le soutien des initiatives pour la convocation d'une conférence sur la sécurité européenne faciliterait la tâche aux deux superpuissances dans leurs efforts pour établir leur domination en Europe. Une conférence organisée et manipulée par les impérialistes américains et les social-impérialistes soviétiques n'apporterait que des paroles et de la démagogie, et rien de bon à la paix et à la sécurité en Europe. Elle créerait des illusions nuisibles pour une défense efficace de la liberté et de l'indépendance des peuples européens.

145. La convocation de la conférence pour la sécurité européenne et les préparatifs pour en assurer l'organisation s'insèrent dans la collusion soviéto-américaine qui a pris entièrement corps dans les derniers entretiens entre les deux

superpuissances. Ces activités préparatoires ainsi que les décisions qui pourront émaner de cette conférence porteront la teinte et le sceau des intérêts d'hégémonie des deux superpuissances.

146. Nous voudrions souligner que, dans l'atmosphère trompeuse dont les deux superpuissances ont entouré les préparatifs de la conférence, chez certains pays dont on présume la participation à cette dernière on voit apparaître des espoirs que cette conférence leur apportera des avantages politiques, économiques, etc. Mais nous estimons que tôt ou tard ils seront déçus, car les deux superpuissances ne feront aucune concession susceptible d'affecter leurs intérêts réciproques importants. Tous les fils de la conférence sont dans leurs mains. C'est à cela qu'il faut attribuer aussi les oscillations et hésitations des différents pays au sujet de la convocation de cette conférence.

147. La République populaire d'Albanie se prononce contre ce genre de "sécurité européenne". La paix et la sécurité véritables en Europe seront obtenues par les efforts conjugués de tous les peuples et pays pacifiques d'Europe qui doivent prendre eux-mêmes en main cette cause, renforcer sans cesse leur indépendance nationale et leurs capacités défensives, s'opposer sans hésitation à toute politique d'hégémonie et à toute activité agressive des blocs militaires sur leur continent et dans les zones environnantes, lutter jusqu'au bout pour la liquidation des bases militaires et le retrait des troupes étrangères de leurs territoires, tout en rattachant étroitement la lutte pour leur propre sécurité à celle de tous les peuples du monde.

148. Ces derniers temps, on remarque une nouvelle intensification de l'activité commune des Etats-Unis et de l'Union soviétique dans le prétendu domaine du désarmement et un gros effort de leur part pour créer l'impression qu'ils se sont sérieusement engagés dans cette question. Le grand bruit qu'on mène au sujet du désarmement est un écran de fumée pour dissimuler leurs véritables visées, pour couvrir leur course effrénée aux armements. Les derniers accords soviéto-américains sur la prétendue limitation des armes stratégiques, qu'on nous présente comme un grand événement historique et une contribution remarquable à la paix, loin de marquer un pas vers le désarmement véritable et de toucher tant soit peu le monopole nucléaire des deux superpuissances, les encouragent, au contraire, à renforcer leur position prédominante et leur supériorité technico-scientifique dans le domaine des armements ainsi qu'à maintenir l'écart qu'elles s'appliquent à garder par rapport aux autres. Ces accords marquent une nouvelle phase dans la poursuite de la course aux armements à travers le perfectionnement ultérieur de l'arsenal stratégique nucléaire de ces superpuissances. Et pratiquement, nous nous rendons tous compte que celles-ci, tout en parlant de désarmement, multiplient leurs efforts pour s'armer, accroissent leurs budgets de guerre et leurs forces armées réparties de par le monde, hors de leurs frontières nationales et que, tout en parlant de la limitation des armes stratégiques nucléaires, elles augmentent la puissance destructrice de ces armes en les perfectionnant et accroissent les dépenses dans le domaine des recherches scientifiques et techniques pour inventer de nouvelles armes d'extermination massive.

149. La délégation albanaise estime que ce n'est pas aux petits Etats et à des zones particulières qu'il faut demander

de désarmer, car ce ne sont pas ces petits Etats et ces zones, ce ne sont pas par exemple les Balkans ni d'autres zones, où qu'elles soient situées, qui menacent et mettent aujourd'hui en danger la paix dans le monde et la sécurité internationale. Le désarmement véritable doit, en premier lieu, commencer par les deux superpuissances, parce que ce sont précisément elles qui, par leur politique agressive, sont devenues une source permanente de tension et de menace pour la liberté et l'indépendance des pays souverains. Considérer et traiter la question du désarmement comme le préconisent les Etats-Unis et l'Union soviétique, revient à poser la question faussement et à faire que la lutte pour le désarmement demeure une expression vide de sens.

150. Si les deux superpuissances entendent sérieusement traduire dans les faits leurs déclarations sur le désarmement, qu'elles les accompagnent donc d'actions concrètes et efficaces; qu'elles mettent fin à leur politique de guerre et d'agression; qu'elles s'engagent à ne pas se servir les premières des armes nucléaires et à en interdire la production et l'utilisation, ainsi qu'à les détruire totalement selon les propositions relatives connues, formulées par le Gouvernement de la République populaire de Chine; qu'elles s'engagent effectivement dans la voie de la destruction des armes d'extermination massive; qu'elles réduisent leurs forces armées jusqu'au niveau exigé par les intérêts de leur défense nationale et qu'elles retirent à l'intérieur de leurs frontières nationales toutes les troupes et les flottes de guerre qu'elles maintiennent à l'étranger; qu'elles mettent un terme à leur pratique de l'extension de bases militaires sur le territoire des autres pays et qu'elles liquident les bases militaires existantes dans les pays étrangers; qu'elles démantèlent leurs blocs agressifs et mettent fin à la course aux armements sous quelque forme que ce soit.

151. Nous ne nous faisons aucune illusion quant à un pas concret et réel que les deux puissances seraient disposées à faire dans le domaine du désarmement. La nature agressive de l'impérialisme américain et du social-impérialisme soviétique reste inchangée et l'armement est une condition de l'existence même de leur système. C'est pourquoi la convocation de la conférence mondiale du désarmement que propose l'Union soviétique n'est qu'une manœuvre de propagande tendant à faire passer le temps en vains discours, à leurrer le monde avec des rêves, pour qu'elle puisse agir contre les peuples et la paix.

152. Nous estimons que les pays épris de liberté, auxquels les intérêts de leurs peuples, de la paix et de la sécurité internationales sont chers, ne doivent pas se laisser entraîner dans le dangereux tourbillon que les impérialistes créent intentionnellement, mais qu'ils doivent redoubler de vigilance et combattre les illusions répandues par les deux puissances impérialistes sur le désarmement et sur les avantages qui en dériveraient soi-disant pour les différents pays grâce aux ressources dégagées par le désarmement, qu'ils doivent accroître leur potentiel militaire défensif, multiplier leurs efforts d'autodéfense afin de faire face à toute attaque éventuelle ainsi qu'à la menace permanente à leur liberté et à leur indépendance dérivant de la politique agressive américano-soviétique. Les peuples n'attendent pas le véritable désarmement des deux grandes puissances impérialistes, ils le réaliseront par une lutte résolue contre elles, contre les complots qu'elles ourdissent dans ce sens.



153. Au centre de l'attention de l'opinion mondiale demeurent, comme par le passé, le Viet-Nam et l'Indochine, où les Etats-Unis d'Amérique poursuivent depuis de longues années leur infâme agression. L'opinion mondiale a sévèrement condamné les actes barbares et inhumains de l'armée américaine et exigé avec insistance qu'il soit mis fin au plus tôt à l'intervention armée des Etats-Unis, que les soldats américains quittent le plus tôt possible le Sud-Viet-Nam et la presqu'île indochinoise, que le peuple vietnamien soit laissé libre de résoudre lui-même, sans aucune ingérence de l'extérieur et selon sa propre volonté, ses problèmes nationaux. Mais défiant le vœu des peuples et violant toute norme internationale, le Gouvernement américain poursuit son agression avec une obstination et un cynisme inouïs. A présent, les Etats-Unis se sont engagés dans une impasse et, étourdis par les défaites successives, ils passent d'un crime à l'autre, d'une gaffe à l'autre. La grave situation dans laquelle ils se débattent au Viet-Nam n'est pas allégée par les nouvelles mesures d'intensification et de "vietnamisation" de la guerre, pas plus que par les escalades successives de l'agression criminelle contre la République démocratique du Viet-Nam. La pose des mines et le blocus des ports, la destruction des digues accompagnée par des promesses démagogiques sur le prétendu retrait des troupes américaines du Viet-Nam et le désengagement des Etats-Unis de la zone d'Indochine, promesses auxquelles le président Nixon a maintenant recours pour les besoins de sa campagne électorale, n'ont également pas donné et ne donneront pas de résultat. Les paroles du président américain selon lesquelles il désirerait "le retrait de ses troupes du Viet-Nam et de l'Indochine" ne sont qu'une supercherie qui ne peut tromper que les naïfs. Il est désormais clair que les Etats-Unis, aussi bien à travers l'agression armée que par les manœuvres diplomatiques, s'efforcent d'atteindre leurs visées connues dans cette zone, pour faire du Sud Viet-Nam, comme des autres parties de la presqu'île indochinoise, une base d'agression contre les pays pacifiques du Sud-Est asiatique ainsi que contre les mouvements de libération nationale de cette zone.

154. Dans la poursuite de ces objectifs, les Etats-Unis ne cessent de bénéficier de l'aide des dirigeants soviétiques qui, à leur tour, font leurs propres calculs et cherchent à tirer des avantages de ce problème qui préoccupe le monde entier. Alors qu'ils se disent les plus grands défenseurs du Viet-Nam, les dirigeants soviétiques n'ont en fait jamais cessé de faire pression sur le peuple vietnamien, de freiner et de saboter sa juste lutte, pour sauver les Etats-Unis de la défaite honteuse qui les attend au Viet-Nam, comme ils le font d'ailleurs pour la lutte de libération du peuple cambodgien en maintenant leurs liens avec la clique de Lon Nol et en ne reconnaissant pas le chef d'Etat légitime, Samdech Norodom Sihanouk, et le Gouvernement royal du Front national uni du Cambodge, unique et véritable représentant légitime du peuple cambodgien.

155. Les récents événements ont mis au grand jour l'entière collusion des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique à propos du Viet-Nam. On ne saurait considérer autrement l'attitude des dirigeants soviétiques qui non seulement n'ont pas remué le petit doigt lorsque le Président des Etats-Unis Nixon proclama la pose des mines et le blocus des ports de la République démocratique du Viet-Nam et entreprit contre elle des attaques aériennes d'une envergure sans précédent, mais ont tiré prétexte de

ces actions américaines pour cesser le peu de fournitures d'aides militaires qu'ils peuvent lui avoir envoyé. La guerre du Viet-Nam n'a nullement altéré l'idylle américano-soviétique et l'état des relations entre les deux superpuissances. Celles-ci sont d'accord pour que le peuple vietnamien n'obtienne pas sa liberté et son indépendance et que les Américains ne soient pas chassés du Viet-Nam et de l'Indochine.

156. Mais le peuple vietnamien n'a pas permis et ne permettra jamais que les autres jouent avec le sang de ses innombrables fils tombés au champ d'honneur; il est résolu à lutter, dans une solidarité combattante, avec les peuples cambodgien et laotien, en bénéficiant du puissant soutien du grand peuple chinois et de la solidarité internationaliste des peuples épris de liberté et de progrès dans le monde, pour remporter la victoire finale sur les agresseurs impérialistes américains et résoudre ses propres problèmes comme il l'a décidé lui-même, conformément à ses intérêts suprêmes nationaux. La paix juste et véritable au Viet-Nam et dans toute l'Indochine sera instaurée à coup sûr et elle sera réalisée par la ferme lutte des héroïques peuples indochinois. Elle ne sera obtenue que lorsque les Etats-Unis d'Amérique seront obligés de retirer complètement et définitivement, et sans aucune condition, toutes leurs troupes agressives de cette zone, lorsqu'ils y démantèleront leurs bases et en retireront leurs équipements militaires, lorsqu'ils cesseront d'encourager et de soutenir leurs suppôts en Indochine.

157. Le déroulement des événements au Moyen-Orient cette année a encore montré que non seulement l'agression contre la République arabe d'Egypte, la Syrie et d'autres pays arabes pacifiques se poursuit, mais que les sionistes israéliens se poussent toujours plus loin dans cette voie et insistent avec obstination dans leurs prétentions et leurs ambitions expansionnistes absurdes à l'égard de ces pays. Alors que, sur les territoires arabes occupés, ils pratiquent une politique effrénée de dénationalisation et appliquent le racisme, sur le plan politique, à partir de positions de force, ils cherchent à légaliser les fruits de l'agression armée et à dicter leur volonté aux peuples arabes. Entre-temps, les Etats-Unis d'Amérique ne cessent de soutenir Israël sans réserve, politiquement et moralement, et de lui fournir des armes des plus modernes en quantité illimitée. L'Union soviétique, bien qu'elle passe pour un défenseur de la juste cause des peuples arabes, se livre à un double jeu et leur crée des obstacles dans leur juste lutte pour la libération de leurs territoires occupés et la défense de leurs intérêts nationaux, ce qui revient à encourager ouvertement les sionistes israéliens à poursuivre leur agression. Alors que les Etats-Unis d'Amérique fournissent à Israël des armes, l'Union soviétique, elle, lui fournit une force vive qualifiée, par l'envoi dans ce pays de dizaines de milliers de juifs soviétiques. Les deux partenaires satisfont ainsi en commun les besoins d'Israël pour lui permettre de poursuivre son agression contre les pays arabes. L'Union soviétique, de connivence avec les Etats-Unis, s'est efforcée et s'efforce toujours de liquider entièrement et définitivement l'affaire palestinienne.

158. Les deux superpuissances n'ont jamais été pour une solution véritable du problème du Moyen-Orient. Conformément aux objectifs de leur stratégie globale dans cette zone, elles spéculent sur les difficultés temporaires des pays

arabes et, comme il ressort aussi de leur récente attitude commune, elles font l'impossible pour maintenir la situation dite "ni guerre, ni paix", ce qui signifie le maintien de leurs positions et de leur influence politique, économique et militaire dans cette zone.

159. Le dirigeant du peuple albanais, Enver Hoxha, au sixième congrès du parti du travail d'Albanie, qui s'est tenu en novembre de l'année passée, a dit :

"Les sionistes, les impérialistes et les révisionnistes s'efforcent de diviser les Arabes et de semer la discorde entre eux, dans l'intention d'affaiblir leur front commun de libération anti-impérialiste et de leur imposer une paix contraire à leurs intérêts vitaux. Les deux superpuissances, qui tentent de prendre en main les destinées du Moyen-Orient et d'y jouer le rôle d'arbitre, se proposent de le partager en zones d'influence et de construire sur les dépouilles des peuples arabes de nouvelles bases d'où ils se lanceraient pour de nouvelles conquêtes sur les continents d'Asie et d'Afrique.

"Mais si les peuples arabes ont lutté pendant des siècles pour leur liberté et leur indépendance, pour la défense de leur honneur et de leurs biens, ce n'est pas pour les sacrifier maintenant aux intérêts impérialistes des grandes puissances. Le prix de la "paix" que les impérialistes américains et les révisionnistes soviétiques leur offrent est très élevé. De plus, il constitue une offense pour eux et porte gravement atteinte aux glorieuses traditions, à la dignité et à la fierté de tous les peuples arabes. Ces peuples ont fait clairement comprendre qu'ils ne renonceront pas même à un pouce de la terre arabe et qu'ils ne feront aucun marchandage sur la question palestinienne".

160. Les récentes mesures adoptées par la République arabe d'Egypte pour chasser les conseillers et les spécialistes militaires soviétiques ont porté un grave coup à la politique soviétique d'expansion au Moyen-Orient; elles ont démasqué les complots dangereux que les sociaux-impérialistes soviétiques trament avec les impérialistes américains contre les peuples arabes et les autres peuples, et elles représentent un pas important en avant vers la consolidation de son indépendance et de sa souveraineté d'Etat.

161. Ces mesures ont confirmé, une fois de plus, ce que nous, Albanais, avons dit depuis longtemps, à savoir que les révisionnistes soviétiques ne donnent pas leurs armes aux pays arabes pour les aider dans leur lutte contre l'agression impérialiste sioniste, mais pour leur lier les mains et pour devenir, demain, les maîtres de ces pays, pour s'installer à leur aise au Moyen-Orient. Si nous l'avons dit, ce n'est pas par une déduction politique abstraite, mais aussi et surtout par une déduction tirée de la politique hostile des révisionnistes soviétiques khrouchtchéviens qui ont cherché à occuper nos ports et à faire de l'Albanie une place d'armes pour leur propre compte. Mais le peuple albanais a déjoué sans hésitation leurs plans diaboliques.

162. La leçon à tirer des récents événements d'Egypte est que les peuples et les pays souverains ne peuvent pas s'appuyer sur les armes et les "aides" que leur fournissent les deux grandes puissances impérialistes qui cherchent à leur imposer leur domination.

163. Les dirigeants soviétiques n'ont pas l'habitude de parler de leurs défaites; c'est pourquoi, cette fois encore, ils s'efforcent de minimiser l'événement. Ils présentent les choses comme si les conseillers militaires qu'on a chassés d'Egypte "s'étaient acquittés avec honneur de leurs tâches et rentraient" maintenant chez eux. Il y a lieu de se demander de quelles tâches ces conseillers militaires se sont acquittés avec honneur. Serait-ce, par hasard, d'avoir tenté de freiner les peuples arabes dans leur juste lutte pour la libération des terres occupées, ou bien serait-ce d'avoir tenté de maintenir au Moyen-Orient le *statu quo*, qui est en faveur d'Israël et des visées soviéto-américaines d'expansion ?

164. La paix, au Moyen-Orient, ne sera instaurée ni par les Etats-Unis ni par l'Union soviétique ni par ces deux puissances à la fois ni par des résolutions adoptées sur leur initiative ou par des missions proposées et manipulées par eux, mais par la ferme lutte que les peuples arabes, en étroite unité, mèneront contre les agresseurs sionistes et les complots des deux superpuissances. Les agresseurs israéliens doivent définitivement et sans aucune condition quitter tous les territoires arabes occupés et mettre fin à leur politique d'agression et de provocation armée contre les pays arabes épris de paix. Il faut qu'on reconnaisse et qu'on restitue au peuple palestinien tous ses droits nationaux légitimes.

165. Les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine aspirent, comme tous les autres peuples, à vivre libres et indépendants et à devenir maîtres chez eux. Mais, malgré, les grands changements qui se sont produits et se produisent, les puissances impérialistes ne renoncent pas aux vieilles possessions coloniales et y appliquent féroce la politique d'*apartheid* et de discrimination raciale. Voilà pourquoi toute l'Afrique bouillonne aujourd'hui de la lutte armée de libération nationale, pour la liberté et l'indépendance nationale des peuples de l'Angola, du Mozambique, de la Guinée (Bissau) et des îles du Cap Vert, de la Namibie, de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie du Sud. Les patriotes d'Irlande du Nord luttent, les armes à la main, contre l'oppression coloniale et la terreur exercée par les milieux dirigeants anglais. Le peuple de Porto Rico cherche avec opiniâtreté à secouer le joug impérialiste. Aux Etats-Unis mêmes, la révolte et le mouvement de protestation des Noirs contre la discrimination raciale ne cessent de s'accroître et de gagner en ampleur.

166. Les puissances impérialistes, et en premier lieu les Etats-Unis et l'Union soviétique, appliquent avec obstination une politique néo-colonialiste très marquée; elles exploitent et pillent les autres peuples, et notamment ceux qui se sont nouvellement libérés de l'oppression coloniale.

167. Je n'ai pas l'intention de m'arrêter longuement ici sur les formes de domination et les pratiques odieuses que ces puissances appliquent à l'égard de ces pays; mais, en tant que représentant d'un pays qui a pour noble principe de politique extérieure le soutien des peuples luttant pour un développement libre et indépendant, je ne peux pas garder le silence devant le fait que ces pays sont l'objet des convoitises des nouveaux colonialistes qui menacent leur indépendance politique et leur souveraineté, et ne pas exprimer en même temps la solidarité totale de notre

peuple avec leur juste lutte anti-impérialiste et anticolonialiste.

168. Les Etats-Unis et l'Union soviétique se sont déjà mis d'accord et ont coordonné leur action en rapport avec leur prétendue aide aux autres pays. Toute leur aide est subordonnée à des conditions politiques et militaires et est calculée de manière à ne pas affecter le maintien du *statu quo* dans le partage de leurs zones d'influence, à entraver le développement des luttes de libération nationale et à empêcher la création de situations mettant en péril leurs intérêts de superpuissances.

169. Nous saluons la lutte des pays pacifiques d'Amérique latine et des autres pays qui défendent leur intégrité territoriale et leur juridiction nationale contre les visées d'hégémonie des deux superpuissances. Nous soutenons avec fermeté les justes mesures que l'Algérie, l'Irak, la Libye et d'autres principaux pays producteurs de pétrole, ainsi que le Chili et le Pérou, l'Equateur et d'autres pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie, ont adoptées pour défendre leur indépendance et leur souveraineté ainsi que leurs biens et leurs droits nationaux. La République populaire d'Albanie ne cessera jamais de soutenir leur juste cause.

170. Les peuples et les pays épris de paix sont assez forts pour faire face aux menaces et aux dangers que les deux superpuissances font peser sur eux et nous sommes convaincus que leur ferme détermination de défendre leur honneur et leur indépendance ne peut être brisée par aucune puissance, si grande et si armée soit-elle. La grande Chine populaire, grande puissance socialiste qui se développe rapidement et va sans cesse de l'avant, est devenue un grand facteur de paix et de sécurité dans le monde. Elle représente un sûr soutien de la lutte des peuples et des pays pour la liberté et l'indépendance nationale ainsi que pour le progrès social, un obstacle infranchissable aux plans d'agression et d'hégémonie des deux superpuissances.

171. L'humanité progressiste tout entière a salué avec enthousiasme, l'année dernière, le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies, ce qui constitue une victoire éclatante de la grande Chine populaire elle-même et de sa juste politique extérieure, et aussi une victoire de tous les peuples et pays épris de liberté et de paix dans le monde. Ce fut là le couronnement de la lutte que les Etats Membres, y compris la République populaire d'Albanie, ont menée sans cesse ici depuis plus de 20 ans pour mettre un terme à la situation sans exemple créée au sein de notre organisation.

172. La présence de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies a renforcé sensiblement la lutte des forces anti-impérialistes et anticolonialistes ici même, à l'Organisation, ainsi que la lutte des pays Membres épris de paix contre les deux grandes puissances impérialistes, pour la défense des droits des peuples et de la cause de la paix. Mais, avec le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies, on n'a fait qu'un premier pas — important, certes — sur la voie qui conduit à l'accroissement de l'autorité et de l'efficacité de l'Organisation. Il reste encore à adopter beaucoup d'autres mesures importantes pour que

l'Organisation réponde aux dispositions de la Charte et aux exigences du moment.

173. Nous constatons que les Nations Unies sont toujours impuissantes à accomplir les tâches pour lesquelles elles ont été créées et à apporter leur contribution à la solution des importants problèmes qui préoccupent actuellement le monde. Des faits nombreux et récents viennent encore le confirmer. L'incapacité de l'Organisation des Nations Unies s'est clairement manifestée dans le cas de l'agression armée perpétrée par l'Inde, l'année dernière, avec le soutien des sociaux-impérialistes soviétiques, contre le Pakistan, agression qui a abouti au démembrement brutal du territoire d'un Etat souverain, Membre de l'Organisation. Et, maintenant, on nous demande de reconnaître et de légaliser cette situation créée par la violence. Cette incapacité apparaît nettement aussi dans l'échec des efforts de l'Organisation dans la recherche d'une solution de la question du Moyen-Orient, dans les débats interminables sur le désarmement, dans la légalisation, par son entremise, de plusieurs complots dangereux des deux superpuissances, dans la non-application de nombreuses décisions concernant les problèmes coloniaux, etc.

174. L'attitude inadmissible qu'a observée et observe encore notre organisation à l'égard du peuple coréen épris de paix est également une preuve évidente de sa faiblesse et de l'impasse où elle demeure. Chacun sait que l'Organisation des Nations Unies n'a pas seulement été utilisée pour couvrir l'agression barbare des Etats-Unis et de leurs alliés contre le peuple coréen, mais que son drapeau sert encore aujourd'hui à camoufler le maintien, en Corée du Sud, des troupes américaines agressives qui ont apporté à la population de cette partie de la Corée des misères et des souffrances infinies, qui se livrent constamment à des provocations armées contre la République populaire démocratique de Corée, et aggravent la tension en Extrême-Orient. L'existence, pendant plus de 20 ans, de la prétendue Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée constitue un autre aspect de l'ingérence flagrante de l'Organisation des Nations Unies dans les affaires intérieures du peuple coréen et une violation des dispositions fondamentales de la Charte.

175. La délégation de la République populaire d'Albanie, condamnant une fois de plus avec force les actes graves commis contre le peuple coréen, souligne que si l'Organisation désire apporter sa contribution à cette question, elle doit adopter au plus tôt la décision réclamée depuis longtemps en premier lieu par le peuple coréen, mais aussi par les pays Membres épris de paix, sur la dissolution sans délai de la commission illégale pour la Corée et sur le retrait immédiat des troupes agressives américaines de la Corée du Sud. Telles sont les premières mesures urgentes à adopter. Ce n'est que de cette façon qu'on peut prévenir un discrédit ultérieur de l'Organisation sur cette question. Le peuple coréen doit être laissé libre de disposer de lui-même, conformément à ses vœux, sans aucune ingérence de l'extérieur, et de réaliser ses légitimes aspirations nationales et la réunification de sa patrie.

176. De l'avis de la délégation albanaise, il est également nécessaire de rétablir sans délai dans ses droits légitimes le Royaume du Cambodge dont la place à l'Organisation des

Nations Unies doit être occupée par les représentants du Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge, seuls représentants légitimes du peuple cambodgien. Cela demande l'expulsion immédiate des représentants de la clique de Lon Nol. Quant à la demande d'expulsion immédiate de la clique de Lon Nol, une telle décision répondrait à la justice, au droit souverain du peuple cambodgien et aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies.

177. La situation internationale actuelle et les intérêts de l'accroissement et du renforcement de la capacité et du rôle de l'ONU imposent aux Etats Membres et à tous ceux qui ont à cœur les principes fondamentaux de la Charte et qui les respectent de coordonner leurs efforts et d'intensifier leur lutte pour affranchir l'ONU des manipulations soviéto-américaines et l'acheminer sur la voie juste.

178. La délégation albanaise est d'avis que ce sont là quelques-uns des principaux problèmes de la situation internationale sur lesquels elle a voulu exprimer le point de vue de son gouvernement. Mais au début des travaux de la présente session on a soulevé la question du terrorisme à propos duquel la délégation des Etats-Unis a provoqué un grand bruit.

179. Notre attitude à propos du terrorisme est bien connue. Nous ne l'approuvons pas. Mais la délégation albanaise ne saurait manquer de mettre en évidence le fait que le moment choisi et la manière dont a été présentée cette question montrent que le but en est, au nom de la lutte contre le terrorisme, de frapper les luttes de libération nationale, le droit sacré des peuples de lutter par tous les moyens pour recouvrer et sauvegarder la liberté et l'indépendance. Il est clair que les Etats-Unis et ceux qui les

soutiennent s'efforcent de se servir de cette question pour détourner l'attention de l'opinion publique des crimes monstrueux qu'ils commettent au Viet-Nam et dans toute l'Indochine, des actes barbares et de la terreur déclenchés par Israël contre le peuple palestinien, le Liban et les autres peuples arabes, de la sauvage oppression raciale et du génocide pratiqués dans certains pays d'Afrique, etc.

180. Les Etats Membres épris de paix ne doivent pas se laisser attirer par les manœuvres américaines, mais ils doivent démasquer la vraie terreur, les crimes et les actes barbares des impérialistes, ils doivent lutter contre la politique d'agression et d'expansion, contre la politique d'oppression et d'exploitation coloniale qui causent au monde de la misère et des souffrances incalculables.

181. La République populaire d'Albanie, qui poursuit de manière conséquente une juste politique extérieure de principe, de défense résolue des intérêts supérieurs du peuple albanais, de soutien sans réserve à la lutte des peuples et des pays souverains pour la liberté, l'indépendance nationale et le progrès social, de paix et de coopération internationale, se tiendra toujours, comme par le passé, aux côtés des peuples et des pays épris de liberté et elle ne ménagera aucun effort pour faire triompher leur cause commune, pour accéder à une paix véritable et assurer la défense de leurs intérêts nationaux suprêmes. A cette session encore, la délégation albanaise, en conformité de cette juste attitude de son pays socialiste, joindra ses efforts à ceux des délégations des autres pays progressistes et apportera toute sa contribution à la réalisation de ces hauts et nobles objectifs.

*La séance est levée à 13 h 25.*